

Country Report • N° 2 • Décembre 2018



« Les mines nous rendent pauvres » : L'exploitation minière industrielle au Burkina Faso

Franza Drechsel, Bettina Engels & Mirka Schäfer

IMPRESSUM

GLOCON Country Report Series

Publié par:

Groupe de recherche junior GLOCON, Freie Universität Berlin
Prof. Dr. Bettina Engels / Dr. Kristina Dietz
Boltzmannstr. 1, 14195 Berlin, Allemagne

Mise en page: Elisabeth Dittrich / Tobias Kalt

Traduction par: Aline Bonvin

Photo couverture: Merle Groneweg

ISSN: 2567-3912

Citation:

Drechsel, Franza / Engels, Bettina / Schäfer, Mirka (2018) : « Les mines nous rendent pauvres » :
L'exploitation minière industrielle au Burkina Faso. GLOCON Country Report, No. 2, Berlin :
GLOCON.

Tous les *GLOCON Country Reports* sont disponibles gratuitement sur le site web :
www.land-conflicts.net.

Remerciements:

Nous sommes reconnaissantes envers tou-te-s les enquêteur-euse-s et les personnes interrogées qui ont participé à cette étude, ainsi qu'à tou-te-s les informant-e-s et personnes qui ont soutenu notre recherche au Burkina Faso pour leur confiance et leur patience. Nous remercions spécialement Mohamed Dagano, Kristina Dietz, Hermann Moussa Konkobo, Lore Raport et Ouiry Sanou. Atossa Pandazmapoo qui a fourni les cartes. Les commentaires de Jan Brunner, Sarah Kirst, Louisa Prause et Mario Schenk sur une version antérieure du rapport ont été grandement appréciés.

GLOCON n'est pas responsable des erreurs ou des conséquences résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce rapport de pays; les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du groupe de recherche junior.

© Nachwuchsgruppe GLOCON

GEFÖRDERT VOM



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung

Freie Universität



Berlin

GLOCON

Global Change - Local Conflicts

« Les mines nous rendent pauvres » :

L'exploitation minière industrielle au Burkina Faso

Franza Drechsel, Bettina Engels & Mirka Schäfer

CONTENU

1	Introduction	1
2	L'exploitation minière au Burkina Faso	3
2.1	La situation légale de l'exploitation minière industrielle au Burkina Faso	4
2.2	Acquisition de terres	4
2.3	L'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso	5
2.4	Comparaison de l'exploitation minière industrielle et artisanale	6
3	Contexte des six mines industrielles étudiées	7
3.1	Taparko	9
3.2	Youga	9
3.3	Essakane	10
3.4	Perkoa	11
3.5	Bissa-Bouly	12
3.6	Karma	13
4	Méthodologie	14
5	Impacts des mines et revendications des résident-e-s	16
5.1	Impacts négatifs perçus des mines	16
5.2	Impacts positifs perçus des mines	22
5.3	Exigences à l'égard de la direction des mines et du gouvernement	24
6	Conclusion	29
	Sur les auteurs	30
	Références	31

1 INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, le Burkina Faso a connu un boom du secteur minier. Depuis 2007, 14 mines industrielles ont ouvert, trois ont déjà fermé et une est en cour d'entretien. Les partisan·e·s de l'extraction industrielle des ressources prédisent « modernisation » et « développement ». Les promesses d'emplois formels dans les mines, d'électrification, de routes et d'investissements dans les infrastructures de santé et d'éducation sont faites en partant du principe que l'économie nationale bénéficiera de l'extraction des ressources. Cependant, le cas du Burkina Faso démontre que, pour une partie importante de la population, les investissements étrangers ne se traduisent pas nécessairement par une amélioration des conditions de vie. Au contraire, dans la plupart des cas, les populations touchées par l'exploitation

minière à grande échelle sont plutôt confrontées à des désavantages.

Bien que les activités minières génèrent des recettes publiques à un certain degré, il n'y a pas de garantie que ces revenus soient dépensés dans l'intérêt des personnes affectées. Une nouvelle mine est installée sur un terrain qui a été utilisé auparavant pour l'agriculture, l'élevage ou l'orpaillage. Une concession comprend des terres sur lesquelles des personnes ont vécu ou des sites spirituels étaient situés. Les compagnies minières offrent une certaine forme de compensation, mais l'accès aux champs et aux terres communes pour le pastoralisme, l'accès aux plantes médicinales et au bois de chauffage est limité. L'orpaillage est interdit, ce qui prive les populations locales



Carrière à ciel ouvert de la mine Bissa (Photo: Franza Drechsel, 2017)

d'une importante source de revenus. L'exploitation minière a également des impacts considérables sur l'environnement, tels que la dégradation des sites, la destruction de la végétation et la disparition de la faune indigène, la contamination des eaux de surface et des nappes phréatiques. Ces effets environnementaux ont des répercussions sur les populations environnantes et leurs conditions de vie. Ainsi, les personnes touchées par l'ouverture d'une mine adoptent souvent une perspective différente de celle du gouvernement national ou des sociétés multinationales.

Dans ce rapport, nous plaçons au centre les points de vue des personnes affectées par les mines industrielles au Burkina Faso. Dans six des onze zones minières actives, les habitant-e-s des communautés riveraines ont été interrogé-e-s au moyen de questionnaires, d'interviews semi-structurées et narratives. Nous leur avons demandé quels types d'avantages et de désavantages il-elle-s observent par rapport à l'installation des mines, comment il-elle-s voient leur rapport avec l'exploitant de la mine concernée, ce qu'il-elle-s exigent des institutions étatiques ainsi que de la direction des mines. L'analyse est enrichie par les informations obtenues lors de visites sur le terrain, à partir de rapports des médias, de publications et d'autres documents.

Les revendications portent sur l'emploi pour les travailleur-euse-s locaux-ales, l'indemnisation, le non-endommagement de sites culturels comme les mosquées ou les cimetières, l'autorisation de l'exploitation minière artisanale ainsi que l'investissement dans l'infrastructure physique et sociale, par exemple des routes goudronnées, des écoles, des centres de santé et des centres pour les femmes. De plus, les populations souffrent de l'interaction irrespectueuse tant avec les compagnies minières qu'avec les institutions publiques. Cela contraste fortement avec l'image avancée par les partisan-e-s de l'exploitation minière industrielle.

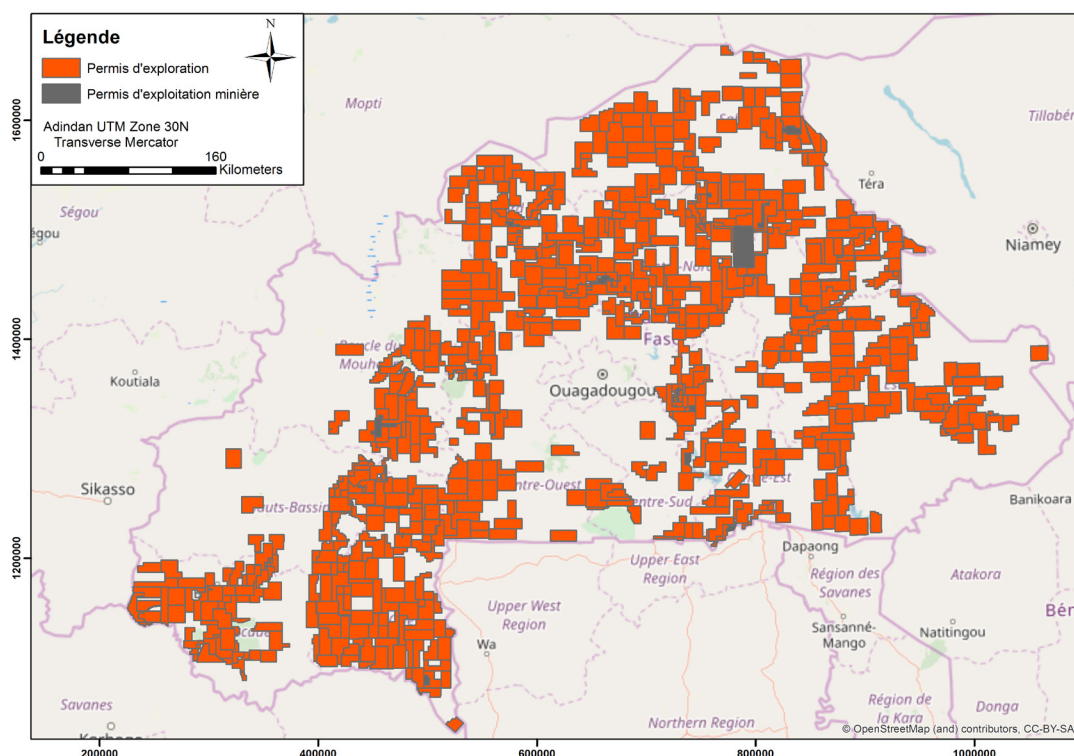
Le rapport est structuré de la manière suivante : après la présentation d'un aperçu général de la situation minière au Burkina Faso, nous nous intéresserons de plus près au contexte de chacune des cinq mines d'or (Bissa, Essakane, Karma, Taparko et Youga) ainsi qu'à la mine de zinc (Perkoa) où les résident-e-s ont été interviewé-e-s. Viennent ensuite les considérations méthodologiques et l'analyse proprement dite.

2 L'EXPLOITATION MINIÈRE AU BURKINA FASO

Une caractéristique clé de l'exploitation de l'or au Burkina Faso est la tradition de l'exploitation minière artisanale, connue localement sous le nom d'orpaillage, qui a commencé bien avant la colonisation (Werthmann 2007). En revanche, les onze mines industrielles actuellement actives - dix mines d'or et une mine de zinc - ont toutes commencé à produire au cours des onze dernières années (Web Map 2018). Ainsi, l'exploitation minière industrielle est un phénomène relativement nouveau au Burkina Faso. Aujourd'hui, le pays est le producteur d'or qui connaît la croissance la plus rapide en Afrique, et actuellement le cinquième producteur d'or du continent (après l'Afrique du Sud, le Ghana, la Tanzanie et le Mali; Metals Focus 2017).

En 2018, des permis d'exploration et d'exploitation minière industrielle ont été délivrés sur près de la moitié de la superficie du pays (DGCM 2018; Harris/Miller 2015: 15-17; MME 2014: 32). Plus de 700 permis d'exploration existe, dont 99 ont été accordés en mars 2018 (OCDE 2018). Depuis 2009, l'or est le produit d'exportation le plus important

du Burkina Faso, dépassant le coton : 59 % du total des gains d'exportation et 16 % des recettes fiscales du pays proviennent de l'extraction de l'or (Moore Stephens 2018: tableau 10 et 12). En 2017, l'exploitation minière représentait 8,3 % du PIB du pays (Nabolé 2018). L'attractivité du secteur minier burkinabé pour les corporations multinationales réside, entre autres raisons, dans l'imposition comparativement faible par rapport aux normes internationales. Jusqu'à l'ajustement en juin 2015, l'impôt sur les sociétés a été fixé à 20 % pour l'industrie minière, ce qui est inférieur à celui des autres secteurs et nettement inférieur à celui de la plupart des autres pays africains (par exemple, 30 % en Sierra Leone et en Tanzanie, 35 % au Ghana ; KPMG 2018). Actuellement (2018), l'impôt a été fixé à 28 % (pour des détails sur les impôts miniers au Burkina Faso, voir Dorin 2017). En 2008, le Burkina Faso a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) pour la transparence financière et la responsabilité dans le secteur minier, et a reçu le statut de membre à part entière en tant que « pays conforme » en 2013.



Permis d'exploration et d'exploitation minière au Burkina Faso.
(Source: DGCM 2018)

2.1 La situation légale de l'exploitation minière industrielle au Burkina Faso

Selon la législation nationale burkinabé, toutes les terres, y compris les ressources du sous-sol, appartiennent à l'état. Les concessions minières ne sont accordées qu'à une personne morale burkinabé, qui est une société de droit national. Une mine industrielle est ainsi toujours exploitée par une compagnie burkinabé dont l'état détient 10 % des parts. En règle générale, les 90 % restants appartiennent à une compagnie multinationale.

La première réglementation des titres miniers et une loi sur l'investissement ont été adoptées en 1993. En 1997, la révision de ce règlement a débouché sur la première loi sur les mines, le code minier, une conséquence des mesures économiques d'ajustement structurel en faveur d'une libéralisation de l'industrie minière. Les activités minières économiques privées ont ainsi été autorisées et encouragées (Gueye 2001; Luning 2008: 390). La réforme du code minier en 2003 a re-réglementé les taxes et tarifs du secteur afin de rendre l'industrie minière burkinabé plus attractive pour les investissements étrangers.

Le 26 juin 2015, le gouvernement a une fois de plus fait passer une réforme du droit minier, dans le contexte d'expériences initiales de production de mines et de mines qui ont du être fermées. La réforme est actuellement en cours d'exécution. Contrairement aux anciennes lois minières, le nouveau code minier est plutôt orienté vers la génération de revenus étatiques par l'exploitation minière, notamment par le biais d'un nouveau Fonds minier de développement local (FMDL; Décret No. 2017-0024 du 23 janvier 2017). En plus des redevances et des impôts habituels, les sociétés minières sont censées verser 1 % de leur chiffre d'affaires mensuel dans le fonds. En outre, 20 % des recettes provenant de l'impôt de surface sont ajoutées au fonds (Hubert 2018; Kaboré 2016). Le FMDL est censé être collecté au niveau national et redistribué aux municipalités : 50 % sont versés

aux municipalités situées à proximité immédiate des zones minières, 25 % sont répartis entre les municipalités et les régions de la zone minière et 25 % sont versés à toutes les municipalités du pays (Kaboré 2017). Cependant, jusqu'à aujourd'hui, le fonds n'est pas en activité, car tous les règlements administratifs requis du nouveau code n'ont pas encore été adoptés.

L'introduction du code minier de 2015, et en particulier du FMDL, est un résultat de longues campagnes de la société civile pour une distribution plus juste des revenus d'État générés par l'industrie minière (Engels 2018). Dans le processus actuel d'application, les sociétés minières utilisent tous les moyens possibles pour contourner le nouveau code, par exemple en déclarant que leurs conventions minières, ou contrats, provenaient de périodes d'anciens codes miniers et que le nouveau code ne s'appliquerait donc pas à elles. Des organisations de la société civile exigent ainsi sans discontinuer l'application correcte du code minier de 2015. De plus, les groupes de la société civile plaident en faveur d'un contrôle étroit de l'État sur les sociétés minières, d'une indemnisation équitable dans le cadre d'un régime national de compensation et en faveur de revenus d'État plus élevés qui doivent être adéquatement distribués.

2.2 Acquisition de terres

Au Burkina Faso, l'expropriation des personnes de leurs terres à des fins d'exploitation minière est légalement possible. Cependant, les compagnies minières doivent normalement présenter un certain nombre de documents quand elles demandent un permis d'exploitation minière, dont une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Cela inclut l'estimation des effets sur l'environnement, comme la contamination possible des eaux souterraines, la pollution de l'air, les répercussions sur le sol, les animaux ainsi que les plantes, etc. De plus, les champs et les terres communales dans la zone où la mine doit être installée sont évalués ainsi

que leur valeur pour compensation. Au cours de ce processus, les personnes affectées devraient être informées du plan d'installer une nouvelle mine industrielle et la société est tenue d'organiser les réinstallations nécessaires des résident-e-s vivant sur la concession minière ou à proximité de celle-ci.

Selon la loi burkinabé, les sociétés d'exploitation minière doivent payer une « indemnisation juste » à la population touchée, c'est-à-dire aux propriétaires des terres et aux agriculteur-trice-s (Loi No. 036-2015/CNT, articles 123, 128; Décret No. 2017-0035, article 9.3). Toutefois, les documents légaux ne spécifient pas les modalités, les montants et les périodes d'indemnisation qui restent donc ouvertes à négociation. Selon les standards internationaux (IFC 2012), un champ perdu en faveur de la mine devrait être compensé par un nouveau champ tout aussi fertile ou plus fertile que le précédent. Toutefois, les résident-e-s déclarent que les terres sont presque toujours compensées par des paiements au lieu de fournir des zones de culture de substitution. Les agriculteur-trice-s disent avoir été payé-e-s entre 300.000 et 500.000 francs CFA (environ 450 à 765 €) par hectare et année sur une période de cinq ans (dans le cas de la mine d'or Karma, pour trois ans seulement) non renouvelable, même si la phase de construction et de production d'une mine dure en général 15 à 20 ans. La compensation des arbres et autres investissements se fait normalement sous la forme d'une somme forfaitaire unique (par exemple, 15 à 30 € par arbre).

2.3 L'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso

En 2017, plus de 70 % de la population du Burkina Faso habitaient aux zones rurales (La Banque Mondiale 2018), dont la plupart dépendent de l'agriculture de subsistance ainsi que de l'élevage de bétail. Une autre source importante de revenus est l'exploitation artisanale de l'or. Bien que certain-e-s vivent exclusivement de l'orpaillage et d'activités connexes, il s'agit d'une des nombreuses activités

de subsistance. Les mineur-e-s artisanaux-ales ou orpailleur-euse-s, extraient l'or en creusant des trous dans le sol. Les mines ont souvent 20 à 50 mètres de profondeur, parfois même jusqu'à 100 mètres. Les orpailleur-euse-s utilisent des cordes pour descendre dans les mines et travaillent avec des outils rudimentaires pour extraire le minerai potentiellement aurifère. Dans un procédé à plusieurs étapes, le minerai est broyé par des moulins à moteur ou à la main, puis lavé et tamisé à travers un tissu. La séparation de l'or du minerai est finalement réalisée en utilisant du mercure et parfois du cyanure (Tschakert/Singha 2007).

Le nombre de sites d'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso est estimé à plus de 1.000. Parmi ces sites, seulement 159 ont une autorisation d'exploitation artisanale (AN 2016: 2, 24) ; tous les autres sites exploitent sans autorisation. Néanmoins, des centaines de milliers de personnes y travaillent. Les concessions sont principalement entre les mains de « grands hommes » nationaux, principalement des hommes d'affaires burkinabés influents. Les concessionnaires et les propriétaires des mines artisanales jouissent des plus gros profits de l'orpaillage.

Néanmoins, l'orpaillage, dans l'ensemble une activité informelle, offre des moyens de subsistance à un nombre considérable de personnes, même si l'orpaillage est entrepris dans des conditions précaires et avec des risques économiques et sanitaires élevés. Outre ceux-elles qui travaillent dans ou sur les mines, de nombreuses autres personnes - hommes et femmes de tous âges ainsi que des enfants et des jeunes - participent au traitement de l'or extrait artisanalement ou à d'autres travaux nécessaires au bon fonctionnement des sites (tels que la vente d'eau, de nourriture et de produits pour les besoins quotidiens et autres). Plusieurs milliers de personnes vivent et travaillent sur certains des plus grands sites d'extraction et certains sites existent depuis des années, voire des décennies (Guéniat/White 2015; Mégret 2008; Werthmann 2010).

Le boom minier au Burkina Faso a des effets directs

sur l'activité de subsistance de l'orpaillage. Selon la loi minière burkinabé, l'autorisation pour un site d'exploitation minière artisanale n'est pas renouvelée si le site devient une partie d'une zone d'exploration (Loi No. 036-2015/CNT, article 73). Un permis d'exploration peut être valide jusqu'à neuf ans et dans bien des cas, il sert plutôt de garantie pour la société qui a posé sa demande qu'aucune autre entreprise n'entreprenne de recherche dans cette zone. En conséquence, l'exploitation minière artisanale légale n'est pas autorisée là où il y a l'exploration, à moins que la société n'accorde aux orpailleur-euse-s une zone pour la recherche d'or. Il en va de même pour les permis d'exploitation minière industrielle : lorsqu'une mine industrielle est installée, l'exploitation minière artisanale est interdite tant que l'exploitant n'en attribue pas une partie aux orpailleur-euse-s.

deux formes d'exploitation minière ne reflètent pas le taux d'emploi : tandis que les mines industrielles au Burkina Faso emploient directement un total de 9.651 personnes – parmi eux, 9.017 de nationalité burkinabé, la grande majorité occupant des positions peu qualifiées et mal rémunérées (AN 2016: 47; Kaboré 2018) – au moins 1,2 millions de personnes vivent de l'exploitation artisanale de l'or (Chouli 2014: 29; Guéniat/White 2015; Werthmann 2017: 418).

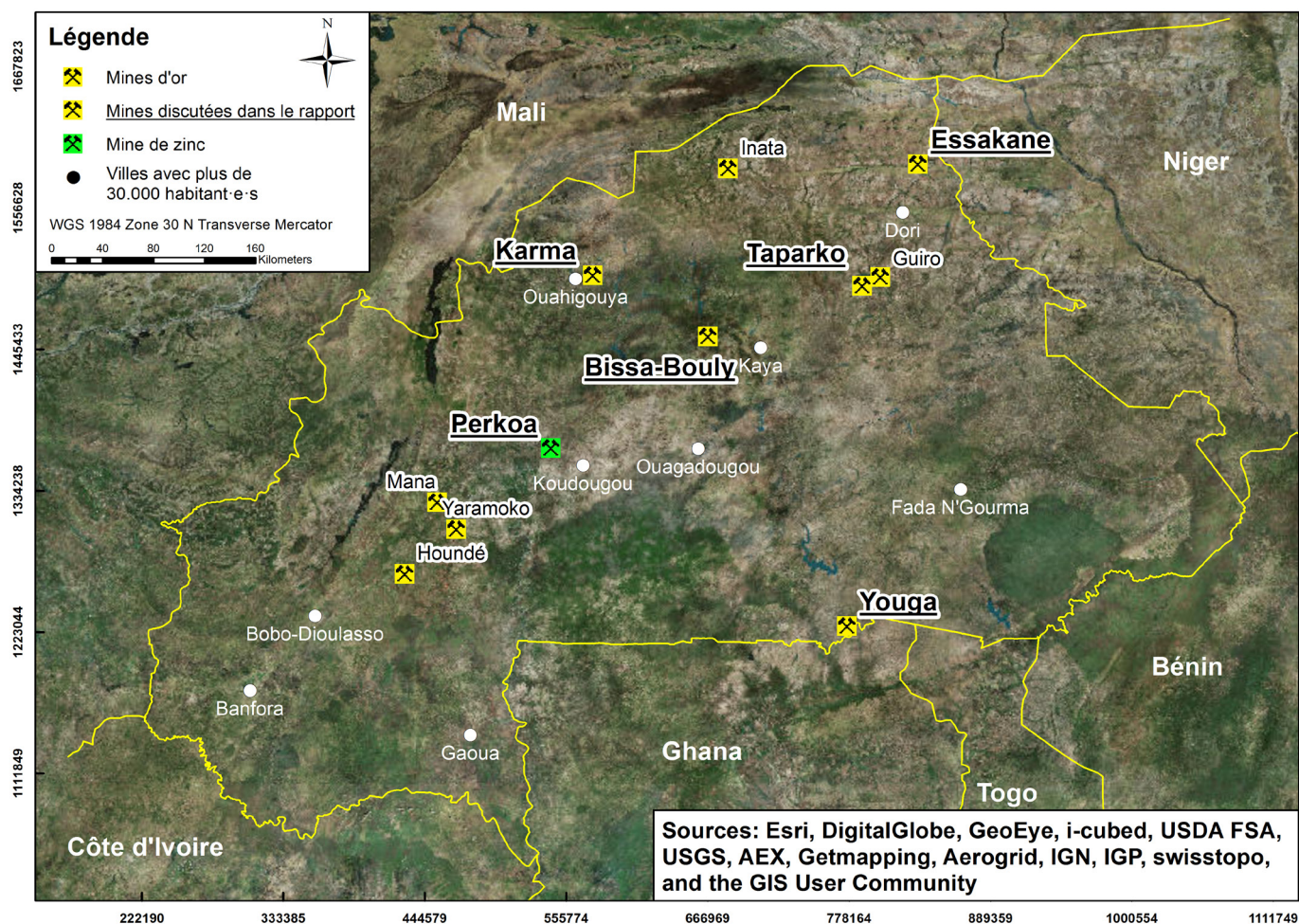
2.4 Comparaison de l'exploitation minière industrielle et artisanale

En 2017, 45,8 tonnes d'or ont été produites au Burkina Faso (Nabolé 2018) – une augmentation significative, à nouveau, en comparaison avec 2016, où la production s'élevait à 38,53 tonnes d'or, dont 38,26 tonnes étaient extraites industriellement et 0,204 tonnes pour l'exploitation artisanale (DGMGC 2017). L'échelle de la production artisanale d'or est cependant certainement beaucoup plus importante : une étude récente de l'Institut national de la statistique et de la démographie estime à 9,5 tonnes la valeur de cette production en 2016 (MEF 2017). Un rapport de l'organisation non-gouvernementale suisse La Déclaration de Berne estime qu'au moins 7 tonnes par année d'or produits artisanalement n'apparaissent pas dans les statistiques, parce qu'il est introduit clandestinement par voie terrestre au Togo voisin et, de là, en Europe, en particulier à destination de la Suisse (Guéniat/White 2015: 3).

Dans tous les cas, le rendement de production des

3 CONTEXTE DES SIX MINES INDUSTRIELLES ÉTUDIÉES

Vue d'ensemble sur les mines industrielles actives au Burkina Faso



Cette étude se concentre sur six des onze mines actuellement en activité, parmi elles, cinq mines d'or et une mine de zinc. Avant d'analyser les préoccupations des communautés affectées, les six mines étudiées sont présentées et mises en contexte selon l'ordre chronologique du début d'exploitation. Les sites miniers ont été sélectionnés sur la base de différents critères : puisque la plupart des mines industrielles au Burkina Faso sont des mines d'or, nous nous sommes concentrées sur elles dans notre recherche, mais nous avons également inclus la seule mine de zinc Perkoa. Nous avons choisi les plus grandes mines (Bissa-Bouly et Essakane), ainsi que la première à avoir débuté la production et qui

est toujours active (Taparko). Etant donné que le conflit autour de la mine de Karma était très présent dans les médias burkinabés, Karma a également été inclus dans l'enquête.

NOM	MINÉRAL	OPÉRATEUR	ANCIENS PROPRIÉTAIRES	PROPRIÉTAIRES ACTUELS (SOCIÉTÉ)	AMPLEUR	DÉBUT DE CONSTRUCTION	DÉBUT DE PRODUCTION	PRODUCTION EN 2017
TAPARKO	Or	Société des Mines de Taparko SA (SOMITA)	2007-2010 Etruscan Resources Inc. (Canada)	Nordgold B.V. (Russie)	inconnue	2005	07/2007	108,2 koz
YUGA	Or	Burkina Mining Company SA	2010-2016 Endeavour Mining Corporation (Canada) 2016-2017 MING Gold A.S. (Turquie)	Avesoro Resources Inc. (Canada)	29 km ²	2005	03/2008	115,9 koz
MANA	Or	SEMAFO Burkina SA	_____	Société d'exploitation minière d'Afrique de l'Ouest Inc. (SEMAFO) (Canada)	inconnue	2006	04/2008	206,4 koz
INATA	Or	Société de Mines de Bélahour SA	2009-2018 Avocet Mining plc (Grande-Bretagne)	Balaji Group (Ghana)	26 km ²	2007	12/2009	inconnue
ESSAKANE	Or	Iamgold Essakane SA	_____	Iamgold Inc. (Canada)	100 km ²	2008	07/2010	389 koz
PERKOA	Zinc	Nantou Mining Burkina Faso SA	2005-2014 Blackthorn Resources Limited (Australie) 2010-2016 Glencore plc (Suisse)	Trevali Mining Corporation (Canada)	inconnue	2007	01/2013	179,474 t
BISSA-BOULY	Or	Bissa Gold SA	_____	Nordgold B.V. (Russie)	129 km ²	2011	01/2013 (Bissa), 09/2016 (Bouly)	319,9 koz
GUIRO	Or	Société des Mines de Guiro SA (SMG)	_____	Komet Resources Inc. (Canada)	65 km ²	2015	01/2016	inconnue
KARMA	Or	Riverstone Karma SA	2007-2016 True Gold Mining Inc. (précédemment nommé Riverstone Resources) (Canada)	Endeavor Mining Corporation (Canada)	inconnue	2014	04/2016	98 koz
YARAMOKO	Or	Roxgold Sanu SA	_____	Roxgold Inc. (Canada)	15,7 km ²	2015	10/2016	126,9 koz
HOUNDÉ	Or	Houndé Gold Operations SA	_____	Endeavour Mining Corporation (Canada)	23 km ²	2016	11/2017	69 koz

Vue d'ensemble des mines industrielles actives au Burkina Faso (vert : les mines discutées dans le rapport)

3.1 Taparko

La mine d'or de Tarpako est située dans la province du nord-est de Namantenga, proche du village du même nom. Les travaux de construction ont débuté en 2005 et la production en 2007. Taparko est ainsi la première mine industrielle qui a commencé la production après Poura, une mine d'or qui a fermé en 1999. Actuellement, l'extension de la mine implique la réinstallation de 1.110 personnes (Nordgold 2017).

La mine est exploitée par la société burkinabé Société des Mines de Taparko SA (SOMITA), dont l'entreprise russe Nordgold B.V. détient 90 % des parts. Lorsque la société a signé le contrat avec le gouvernement du Burkina Faso en 1995, le pays ne disposait pas de code minier à cette époque. Pour toute la durée du contrat de 25 ans Nordgold a obtenu une clause de stabilisation avec des royalties stables, équivalant de 3 % de la valeur de l'or vendu. La société en bénéficie toujours et elle économise 16 millions de dollars US depuis 2011 par rapport aux autres sociétés minières qui paient 4 à 5 % (J.B. 2018).

Depuis son installation, la mine a changé la vie des populations riveraines de nombreuses manières. La population de l'ancien petit village de Taparko a considérablement augmenté avec l'ouverture de la mine, puisque des gens de tout le Burkina Faso et des pays étrangers, surtout des pays voisins, sont venus y chercher du travail. Selon l'ITIE, SOMITA employait un total de 766 personnes en 2016, 727 du Burkina Faso et 39 des pays étrangers (Moore Stephens 2018: 82). Néanmoins, les espoirs de recrutement de la population locale n'ont pas été réalisés, puisque la plupart des travailleur-euse-s ont été recruté-e-s en dehors du village. Comme les terres de la concession minière étaient autrefois utilisées pour

l'agriculture, de nombreux-ses résident-e-s, dont la plupart étaient des paysan-e-s, ont perdu leur source de revenus. Outre l'emploi, des conflits entre la population et la direction des mines ont émergé en raison des dangers et dommages causés par les activités minières, tels que les explosions de dynamite et la proximité du site minier avec le village. La population locale a soulevé des préoccupations et présenté des demandes de différentes manières, comme des barrages routiers ou des manifestations, mais après de nombreuses années sans changement, la communauté a le sentiment que la compagnie minière ne se soucie pas d'eux et que les officiels ne sont pas accessibles.

3.2 Youga

La mine d'or de Youga est située dans la province de Boulgou dans le sud-ouest du pays, près de la frontière ghanéenne. La mine a été ouverte en 2008 par la société canadienne Endeavour Mining Corporation, et vendue à la société turque MNG Gold A.S. en février 2016. En décembre 2017, la société a été achetée par la compagnie canadienne Avesoro Resources Inc. En 2015, la mine Youga, gérée par Burkina Mining Company SA (BMC), employait 379 personnes, dont 361 Burkinabés (Moore Stephens 2017: 81).

*Voiture arrosant les rues dans et autour de la mine de Youga
(Photo: Franza Drechsel, 2017)*



La région aride n'offre pas beaucoup de possibilités de générer du revenu. Pendant longtemps, les gens ont émigré de façon saisonnière au Ghana pour travailler dans les plantations, tout en revenant pour planter et récolter leurs propres cultures. Quand on a découvert de l'or dans la région, la migration saisonnière a baissé, étant donné que les habitant-e-s pouvaient vivre de l'orpaillage. Les revenus de cette activité permettaient de construire des maisons en brique ainsi que d'autres investissements considérés comme une amélioration des moyens d'existence. Mais, avec la construction du site d'exploitation minière industrielle, l'orpaillage a été interdit sur la concession minière.

Seulement une certaine zone était dédiée à l'exploitation artisanale. Cependant, selon les orpailleur-euse-s locaux-ales, on n'y trouve pas d'or. Cela a mené à des conflits entre les résident-e-s et l'exploitant, parce que beaucoup de villageois dépendent de l'orpaillage comme source supplémentaire de revenus. À cause du manque d'argent en circulation, les activités de commerce (souvent liées à l'orpaillage) ont également diminué. Bien que les résident-e-s n'aient pas été déplacés-e-s, certain-e-s ont perdu leurs champs et ainsi la possibilité d'exercer l'agriculture de subsistance et l'élevage. Le fait que quelques personnes du village ont trouvé du travail dans la mine ne compense pas leurs pertes.

D'autres conflits entre les habitant-e-s et l'exploitant sont liés aux conditions de travail et à la répression de la syndicalisation. Selon les résident-e-s et employé-e-s, les conditions à l'intérieur et aux alentours de la mine se sont dégradées quand MNG Gold est devenu propriétaire. Si la nouvelle

structure d'actionariat depuis la fin de 2017 fait une différence ou non, reste à déterminer, mais Avesoro a des liens très étroits avec MNG Gold.

3.3 Essakane

La mine d'or Essakane est située tout au nord, près des frontières du Mali et du Niger, dans la province d'Oudalan, dans la région du Sahel. La mine est exploitée par la société burkinabé lamgold Essakane SA et appartient à l'investisseur canadien lamgold Inc. (International African Mining Gold Corporation).



Vue aérienne de la mine Essakane

La construction de la mine a duré de 2008 à juillet 2010, date du lancement de la production.

Le site minier s'étend sur une surface de 100 km², ce qui fait de la mine la deuxième plus grande mine d'or du Burkina Faso après la mine de Bissa-Bouly. Pourtant, avec un volume de production de 389 kilo-once (koc) d'or en 2017, Essakane est la mine d'or la plus productive. Le permis d'exploration des environs couvre une surface de 1.266 km² (lamgold

2017). L'installation et l'extension de la mine a causé le déplacement de plus de 16.000 personnes au total (Environmental Justice Atlas 2017). Le Réseau d'Information et d'Action Priorité à l'Alimentation (Food First Information and Action Network, FIAN) rapporte que la plupart des réinstallations ont eu lieu en 2009, année où environ 2.500 ménages, soit environ 11.500 personnes de 13 communautés locales, ont été réinstallées (Sawadogo/Córdova Montes 2015 : 4).

Selon lamgold Essakane SA, la société est une des employeurs les plus significatifs au Burkina Faso avec 2.288 employés directs. Alors que 95,5 % des travailleur-euse-s sont burkinabé, seulement 37 % viennent de la région et seulement 13 % du voisinage (Isabel 2018). Comme les villageois-es ont perdu leurs champs dédiés aux activités d'agriculture et d'élevage, le manque d'opportunité d'emploi est une des principales causes de conflit entre les résident-e-s et la direction de la mine (Sawadogo/Córdova Montes 2015: 9). Avant l'installation de la mine industrielle, la zone était connue pour ses grands sites d'exploitation artisanale de l'or où plusieurs milliers de personnes travaillaient et vivaient. À l'heure actuelle, l'orpaillage est toujours possible sur certains sites assignés par lamgold Essakane SA.

Les conditions de vie se sont encore détériorées à la suite des impacts environnementaux des activités minières. Dans une étude récente, Mahamady Porgo et Orhan Gokyay montrent que l'air, le sol et l'eau sont pollués et que les effets négatifs sur les moyens d'existence des populations locales sont dus à la dégradation et à la perte des terres agricoles (Porgo/Gokyay 2017).

3.4 Perkoa

La mine de zinc Perkoa est située 120 km à l'ouest de Ouagadougou, dans la province de Sanguié. Il s'agit de la seule mine de zinc au Burkina Faso. Elle est exploitée par Nantou Mining SA.

L'installation de la mine, propriété de la société australienne Blackthorn Resources Limited (90 %), a commencé en 2007. En juillet 2008, sa construction a été suspendue à la suite du déclin global des prix des métaux (Barry 2010). Suite à la formation de la joint-venture avec le géant suisse des matières premières Glencore plc (qui détenait 62,7 % des actions de Nantou Mining SA), la construction a repris et la première coulée de concentré de zinc a été annoncée en janvier 2013 (Bako 2013). En avril 2014, Glencore a acheté la participation restante de Blackthorn Resources dans la mine de zinc Perkoa et a vendu sa part deux ans plus tard, en 2016, à la compagnie canadienne Trevali Mining Corporation, avec laquelle elle a une relation de longue date avec une participation directe de 25 % et deux sièges au conseil d'administration de la société (Lewis/Onstad 2017).

Avec le commencement des travaux de construction, les personnes qui possédaient des champs sur la concession minière ont été expropriées et ont reçu une compensation financière pour une période de quatre ans. Très peu de ménages ont été réinstallés. Cependant, les villageois-es n'ont pas reçu de nouvelles maisons avant qu'il-elle-s n'aient commencé à construire leur maison eux-elles-mêmes (Zongo 2007).

En 2016, selon l'ITIE, 325 personnes travaillaient dans la mine de Perkoa, 299 de nationalité burkinabé et 26 d'autres nationalités (Moore Stephens 2018: 82). La direction de la mine a fait des promesses considérables concernant l'emploi des habitant-e-s et les investissements dans l'infrastructure locale par l'intermédiaire de la Fondation Nantou. La fondation, financée par une partie du programme de développement communautaire et social de l'exploitant, a été créée pour distribuer des fonds de développement social (Fitzgibbon 2017). Cependant, le soutien de la fondation pour la communauté n'as pas du tout été à la hauteur des besoins et les villageois-es ont accusé la fondation de mauvaise gestion (ibid.). En 2015, la population locale a manifesté et bloqué une route menant à la mine pour exprimer sa colère. Les protestations ont été réprimées par la police et les forces de sécurité

spéciales (Régiment de sécurité présidentielle, RSP). Des manifestants ont été arrêtés et se sont plaints d'avoir perdu leur emploi suite à leur participation aux manifestations (ibid.; MBDHP 2015).

Une enquête ultérieure menée par le gouvernement du Burkina Faso a révélé que Nantou Mining SA avait utilisé une technique comptable permettant de réduire le revenu imposable de l'entreprise (Fitzgibbon 2017). Selon le rapport du gouvernement datant de 2016, Nantou Mining SA n'a payé d'impôts sur les sociétés ni en 2014, ni en 2015 (ibid.). La dimension encore plus importante de la fraude fiscale a été révélée en 2017 par les « Paradise Papers », un ensemble de documents confidentiels relatifs à des investissements offshore qui ont été divulgués au *Süddeutsche Zeitung* et analysés par l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ) et 94 partenaires médias. Ils ont montré comment Glencore et sa succursale Nantou Mining SA ont abusé d'échappatoires fiscales et ainsi évité de payer des impôts à travers une chaîne de sociétés offshore (ibid.), ce que Glencore dément (ICIJ 2017).

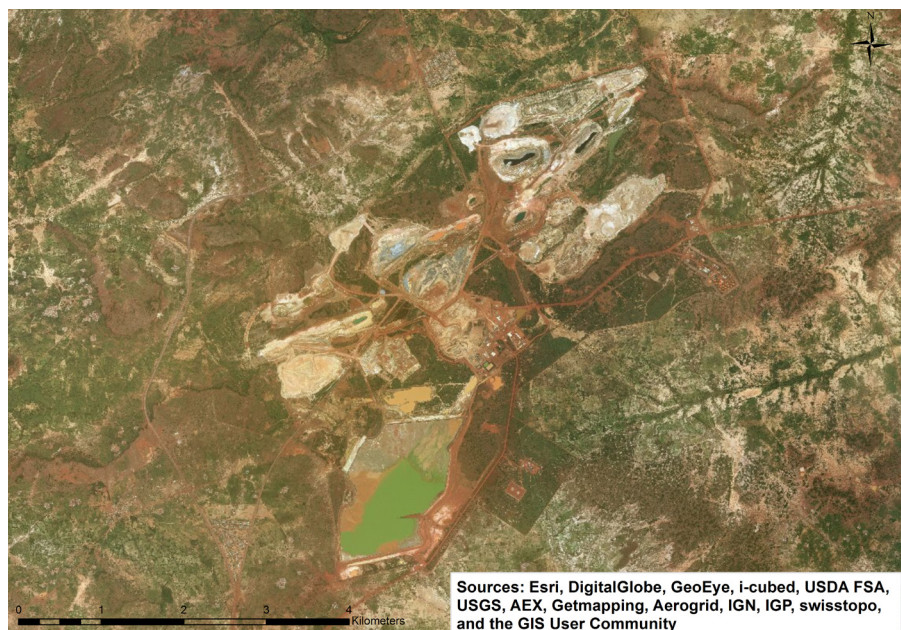
3.5 Bissa-Bouly

La mine d'or de Bissa-Bouly, exploitée par Bissa Gold SA, est située approximativement à 100 km au nord de Ouagadougou, dans la communauté de Sabcé, dans la province de Bam. Elle est détenue à 90 % par la société russe Nordgold B.V. Les travaux de construction ont débuté à la fin de 2011 et la production a déjà commencé en janvier 2013. Avec le lancement du gisement voisin de Bouly en septembre 2016, Nordgold a agrandi la mine Bissa. 1.233 personnes étaient employées en 2017 (Kaboré 2018).

L'acquisition de terrains, dans les cas de la mine de Bissa et de l'extension de Bouly, a entraîné la réinstallation involontaire des habitant-e-s et la perte de terres agricoles. Pour l'établissement de la mine d'or de

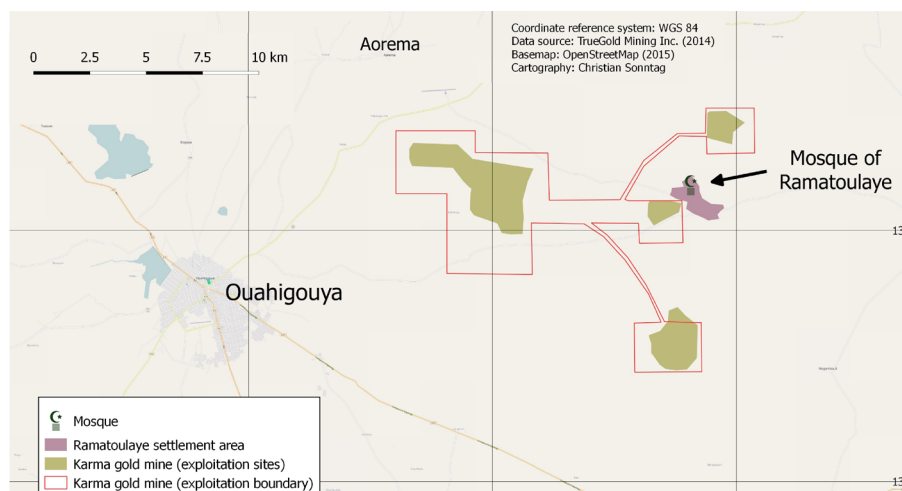
Bissa, près de 3.000 personnes ont été relocalisées et beaucoup ont perdu leurs terres agricoles (Pain pour le Prochain/Action de la Carême 2016: 17). Selon les plans, 552 ménages ont été déplacés et 547 lots agricoles, pour un total de 758 ha ont été perdus au profit de la construction de la mine d'or de Bouly (Nordgold 2015: 184). Dans les deux cas, les villageois-es ont manifesté contre les conditions dans lesquelles la réinstallation a été menée. Les villageois-es concerné-e-s ont reçu une compensation en espèces afin d'investir dans de nouvelles options pour générer du revenu. En raison du peu de possibilités d'emploi dans la région et du manque d'éducation et de formation, il a été difficile pour la plupart des habitant-e-s de la région de mettre en place des possibilités de générer revenus pendant la période des paiements compensatoires. Avec l'expiration des paiements de compensation sur 5 ans en 2016, les manifestations des habitant-e-s se sont multipliées (Engels 2018: 6f.).

Au total, Bissa-Bouly s'étend sur 129 km² et est ainsi la plus grande mine d'or au Burkina Faso, couvrant une surface aussi étendue que celle de la deuxième plus grande ville du pays, Bobo-Dioulasso (133 km²). La surface totale de tous les permis d'exploration et d'exploitation représente plus de 1.000 km² et d'autres extensions sont déjà prévues (Nordgold 2016).



Sources: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, USDA FSA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Vue aérienne de la mine Bissa-Bouly



Vue d'ensemble de la mine d'or de Karma (Christian Sonntag, 2016)

3.6 Karma

Près de la ville d'Ouahigouya dans la province du Yatenga, au nord-ouest, se situe la mine d'or de Karma. Elle a d'abord été exploitée par la société canadienne True Gold Mining Inc. (auparavant Riverstone Resources), puis, une autre compagnie canadienne, Endeavour Mining Corporation, l'a acquise en 2016 avant le début de la production. En 2017, la société d'exploitation Riverstone Karma SA, employait 1.684 personnes (Kaboré 2018). Avant la construction de la mine, 35 habitant·e-s ont été réinstallé·e-s et les villageois·es ont perdu un total de 520 ha de terres agricoles (True Gold 2013). Déjà pendant la procédure d'octroi de la concession, des résident·e-s des villages concernés ont exprimé leurs préoccupations quant aux impacts négatifs possibles du projet minier sur l'orpaillage, la santé et l'environnement, la perte de terres agricoles ainsi que de sites culturels et spirituels (Engels 2018: 5). Malgré cela, la concession d'une surface de 85 km² a été accordée à True Gold sans prendre en considération les préoccupations des villageois·es. En conséquence, un groupe d'habitant·e-s a manifesté en janvier 2015, mettant le feu à une partie de l'équipement, ce qui a mené à une suspension temporaire des travaux de construction (Engels 2018: 6; Nikiema 2015).

La Mosquée Ramatoulaye, un site important de pèlerinage, située près de la concession minière,

joue un rôle particulier dans le conflit. Depuis le début, la population de Ramatoulaye craignait que le site religieux puisse être touché par la mine. Suite à l'importante pression du gouvernement du Burkina Faso, le Sheikh de la Mosquée de Ramatoulaye, une personnalité influente au niveau spirituel, mais aussi social et politique, a signé un accord avec les autorités en juin 2015. La construction a continué et la production a débuté en avril 2016

(Engels 2018: 6).

Contrairement à ce que les médias donnaient à voir, le conflit entre les villageois·es et Riverstone Karma SA n'est pas seulement en lien avec la menace sur la mosquée, mais également avec le manque d'opportunités de générer des revenus après la perte des champs et l'interdiction de l'orpaillage. Plus récemment, la réinstallation des habitant·e-s de Boulouga au profit de l'extension de la mine a également joué un rôle crucial. Contrairement à l'annonce de l'ancien propriétaire de True Gold Mining, selon laquelle 400 personnes allaient être réinstallées, au cours de la deuxième vague de déplacement deux ans après le début de la production (True Gold 2013), les chiffres récents indiquent que 1.200 habitant·e-s sont touché·e-s par l'extension de la mine Karma (Nikema 2018).

Récemment, des conflits sont apparus concernant les plans de relocalisation en général et le site prévu en particulier. Le site proposé par la direction de la mine est considérablement moins attrayant concernant les conditions économiques, sociales et culturelles. En outre, les plans prévoient la relocalisation d'un cimetière, ce que des nombreux·es résident·e-s désapprouvent. Les populations riveraines ont trouvé divers moyens d'exprimer leurs revendications, tels que des assemblées villageoises, des lettres aux autorités locales et provinciales, et des allié·e-s dans la capitale Ouagadougou pour présenter leurs revendications aux autorités nationales.

4 MÉTHODOLOGIE

L'analyse qualitative des perspectives de six communautés affectées par l'exploitation minière au Burkina Faso est basée en premier lieu sur des questionnaires partiellement standardisés et enrichis d'informations issues de publications et de visites de terrain, y compris des discussions de groupe et des entretiens narratifs avec des résident-e-s et des employé-e-s. Des entretiens avec des représentant-e-s d'organisations de la société civile engagées dans le secteur et de la direction des mines ont également été menés. L'enquête par questionnaire a été menée dans des villages proches des six mines industrielles en activité entre octobre 2015 et juin 2017. Pendant la recherche sur le terrain, toutes les mines, à l'exception de Karma, étaient en production. La mine d'or de Karma a commencé à produire six mois après la tenue des entretiens. Cependant, les répercussions d'une mine industrielle se manifestent avec le travail exploratoire ou avec l'installation de la mine, c'est-à-dire, bien avant que la production ne commence.

MINE	DATE DE L'ENQUÊTE
KARMA	Octobre 2015
ESSAKANE	Novembre 2015
BISSA	Juin / Juillet 2016
PERKOA	Juin / Juillet 2016
YOUGA	Février / Mars 2017
TAPARKO	Juin 2017

Date de l'enquête par mine

Dans les questionnaires, les questions principales portaient sur (a) dans quelle mesure les riverain-e-s de la mine étaient personnellement affecté-e-s par cette dernière, (b) quels impacts positifs et négatifs l'installation de la mine a eu sur leur village et quels problèmes généraux il-elle-s identifient,

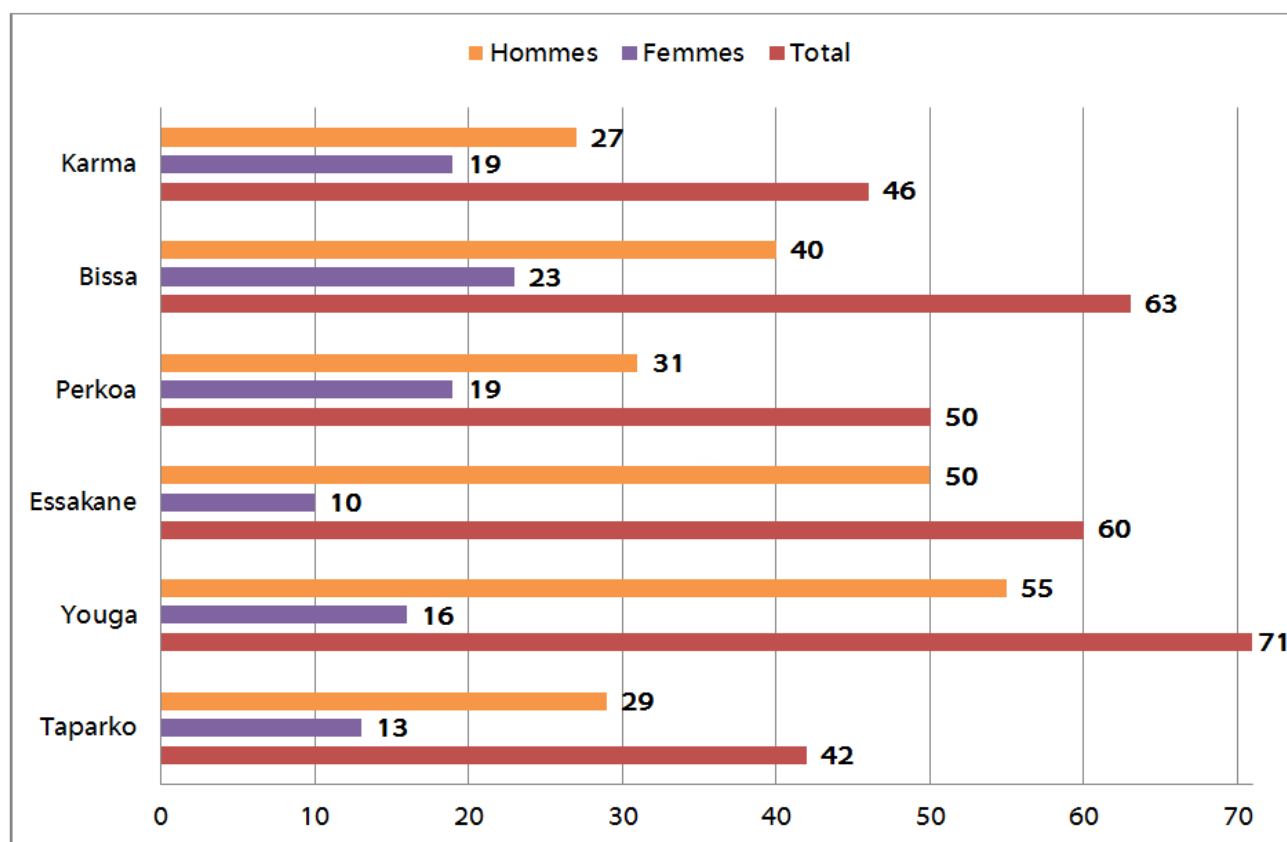
(c) dans quelle mesure les réalisations (en termes d'infrastructure sociale et physique) ont été faites par l'exploitant et si tel est le cas, si elles étaient utiles, (d) s'il y a eu des conflits entre les populations affectées et la gestion des mines et si oui, pour quelles raisons, et finalement, (e) quelles exigences il-elle-s formulent auprès des exploitants miniers et du gouvernement.

Les entretiens ont été menés par divers intervieweur-euse-s qui ont posé les questions dans les langues locales et ont rempli les questionnaires en français. Le questionnaire a été adapté après que les deux premières zones minières (Karma et Essakane) ont été étudiées. Dans l'ensemble, cependant, le formulaire n'a pas changé et la comparabilité des données est restée assurée.

Entre 42 et 71 personnes par site ont participé à l'étude, pour un total de 332 personnes. Avec la première partie du questionnaire, nous avons recueilli des données de base sur le sexe, l'âge, la profession, le lieu et la durée de résidence des personnes interrogées. La plupart des personnes interrogées vivaient dans le même village à proximité de la mine, beaucoup d'entre elles y sont nées.

En ce qui concerne le genre, nous constatons un déséquilibre entre les personnes interrogées dans tous les domaines de l'enquête. Ceci est lié au fait qu'au Burkina Faso, les femmes sont socialisées d'une manière qui les prévient de faire des déclarations publiques. A Essakane, sur 60 personnes interrogées, seules 10 étaient des femmes. La plus grande proportion de femmes a été interrogée à proximité des mines d'or Karma (41,3 %), Perkoa (38 %) et Bissa (36,5 %).

Aperçu du nombre total et genre des personnes interviewées par mine



Les personnes interrogées ont aussi indiqué leur profession. Les hommes ont principalement déclaré être agriculteurs, spécialement dans les régions de Bissa et Perkoa ainsi qu'à Taparko et Youga. En revanche, la majorité des femmes s'identifient plutôt comme femmes au foyer, et non comme des agricultrices, bien qu'elles travaillent aussi dans les champs. En général, la majorité des personnes dans les zones rurales exercent plusieurs activités dépendant de la saison, l'orpaillage représentant une activité importante. D'autres personnes ont déclaré être commerçant-e (36 au total) ou étudiant-e (30 au total). Autour d'Essakane et Perkoa, ainsi qu'à Youga, au total 11 participant-e-s à l'étude étaient employé-e-s dans une de ces mines.

Les réponses ont été numérisées tout en débutant déjà le processus de condensation des réponses qualitatives. Sur cette base, des catégories inductives ont été créées, dont les principales sont : moyens de subsistance, infrastructure sociale,

interconnexion, autres infrastructures, conditions de vie, nature, thématiques relatives aux femmes, sites culturelles, situation dans le village, avantages, attitude du gouvernement envers la population selon leur expérience, attitude de l'exploitant envers la population selon leur expérience, attitude exigée par le gouvernement envers l'exploitant et attitude exigée de la population envers l'exploitant.

5 IMPACTS DES MINES ET REVENDEICATIONS DES RÉSIDENT·E·S

Dans ce chapitre, nous analysons comment les populations affectées ressentent l'impact des mines industrielles. De cette manière, nous présentons une perspective qui se voit souvent négligée. Les réponses données dans l'étude des six mines sont mises en contexte avec d'autres recherches qui ont été menées. Nous divisons l'analyse en trois parties : premièrement, nous allons analyser les impacts négatifs tels qu'ils sont perçus par les résident·e·s interrogé·e·s (5.1), y compris de quelles manières il·elle·s sont personnellement affecté·e·s et ce qu'il·elle·s identifient comme causes du conflit. Les impacts positifs des mines respectives viennent ensuite (5.2). Les deux sous-chapitres forment la base des exigences adressées à la direction des mines et au gouvernement (5.3) telles que formulées par les résident·e·s qui ont répondu aux questionnaires.

5.1 Impacts négatifs perçus des mines

La présence d'une mine dans le voisinage a un impact direct sur les possibilités de générer des revenus des habitant·e·s et sur leur situation en matière de logement, sur leur accès aux sites culturels, à l'environnement, à l'eau, ainsi que sur leur santé. L'effet le plus pertinent est que beaucoup de personnes interrogées se voient empêchées de continuer à gagner leur vie, parce qu'elles ont perdu leurs champs et sont interdites d'orpaillage. Le manque de ressources nécessaires mène souvent à la pauvreté, perpétuée par le manque d'emplois formels pour les riverain·e·s dans la mine. Parfois, l'accès à des zones pour ramasser du bois ou collecter de l'eau est également restreint. Dans

beaucoup de cas, les villageois·es sont déplacé·e·s – principalement contre leur volonté – à cause de l'installation ou de l'extension d'une mine. D'autres problèmes sont l'apparition de maladies et de la pollution, ainsi que la répression par les forces de sécurité publiques et privées lors de manifestation contre un projet de mine.

« Ils nous ont tout retiré : nos terres, nos emplois, notre santé, notre quiétude et notre espoir. »

Paysan de Taparko

Absence d'information préalable

La majorité des habitant·e·s interrogé·e·s dans le voisinage des mines déclarent ne pas avoir été informé·e·s des plans de construire une mine et des répercussions potentielles sur leur vie. Selon la loi burkinabé, apporter la preuve du consentement de la population fait partie de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), l'un des nombreux documents nécessaires pour poser une demande de permis d'exploitation minière. Cependant, à Perkoa, plus de 80 % des habitant·e·s interrogé·e·s se sentaient mal informé·e·s préalablement, tandis que dans les zones de Karma, 57 % et Youga, 55 % des personnes interrogées affirmaient qu'elles ignoraient l'installation à venir d'une mine. Autour d'Essakane, 40 %, près de Bissa, 25 % et à Taparko, 29 % de la population interrogée a souligné qu'il·elle·s n'avaient reçu aucune information préalable. Le nombre élevé de personnes qui ignoraient l'installation de la mine et ses implications laissent supposer que les EIES n'ont pas été réalisées avec soin.

Moyens d'existence menacés

La majorité de la population burkinabé dépend de l'agriculture, l'accès à la terre est donc essentiel à la survie. L'orpaillage est souvent utilisé comme un moyen supplémentaire de générer des revenus. Cependant, déjà avant que l'infrastructure minière

ne soit construite, les résident-e-s sont dépossédé-e-s de leurs terres et l'exploitation minière artisanale en général interdite.

Aux environs de la mine de Bissa, 67 % des résident-e-s interviewé-e-s disent qu'il-elle-s sont directement touché-e-s par la perte de terres ; à Youga, 48 %, Perkoa, 40 % et Taparko, 38 % des personnes interrogées déclarent la même chose. Spécialement à Youga et autour de Bissa, cela a mené à des conflits entre la direction des mines et les villageois-es. De plus, 37 % des résident-e-s interrogé-e-s autour de Bissa et 10 % à Youga parlent de problèmes liés à la compensation. Dans les deux endroits, ce problème a été répété pendant les visites de terrain. Les compensations financières offertes étaient généralement basses. À Bissa, la population sur place exige une deuxième compensation, après qu'une première a été payée pour une durée de cinq ans. La direction de Bissa Gold SA n'a jamais donné réponse à cela. Tant l'absence de réaction de la direction que la perception d'une indemnisation injuste ont provoqué des protestations.

Autour de Karma, 59 %, Essakane, 57 %, à Youga, 25 % et aux environs de Bissa, 19 % des résident-e-s interrogé-e-s déclarent qu'il n'est plus possible d'exercer l'orpaillage. Dans la zone de Karma, 70 % affirment qu'il s'agit là de la raison principale du conflit.

À Youga, cette impression est également largement partagée.

Les concessions minières ne sont généralement pas accessibles à la population locale. Il-elle-s ne peuvent donc plus ramasser de bois, essentiel pour cuisiner, ou encore des champignons, des herbes médicinales et des plantes sur les terres appartenant à l'exploitant. Ainsi, les routes pour trouver du bois et de l'eau s'allongent et rendent les tâches quotidiennes et les activités agricoles plus difficiles. Parmi les effets à long terme, on compte la perte de la connaissance locale sur les traitements

médicaux naturels.

Quelques habitant-e-s affirment même avoir perdu leur accès à des sources d'eau. En règle générale, l'exploitation minière industrielle consomme beaucoup d'eau. Ainsi, particulièrement en temps de sécheresse, dans le nord du pays, l'eau est une ressource rare. Le manque d'eau a conduit à des protestations autour de la mine d'Essakane en 2011, quand l'exploitant, Iamgold Essakane SA, prévoyait d'utiliser pour des procédés miniers l'eau qui avait été à l'origine allouée au village. Même si le gouvernement régional avait interdit à l'exploitant d'utiliser l'eau du village, le gouvernement national a contourné la décision malgré les protestations (Chouli 2012: 43f; Baro 2011).

L'absence d'emploi formel conduit à la pauvreté

Avant ou pendant l'installation d'une mine, la direction et les fonctionnaires du gouvernement font des promesses portant sur les opportunités d'emploi. Cependant, ces dernières ne sont réalisées

que dans une faible proportion. Les mines sont hautement technologisées, les emplois sont donc principalement offerts à des personnes ayant une éducation formelle. Mais seules quelques personnes des villages environnants ont le niveau d'éducation requis. Certains exploitants

(p. exemple, Bissa Gold SA et d'autres) proposent de la formation, mais n'offrent pas de poste par la suite. Les résident-e-s ne bénéficient pas non plus beaucoup de l'approvisionnement des mines en biens et services, puisqu'ils ont de la difficulté à satisfaire les règlements des exploitants, par exemple pour la livraison de nourriture ou de matériaux de construction. Ainsi, il y a plus d'employé-e-s venant des villes et la prestation de services est plutôt assurée à l'échelle régionale et nationale, sinon internationale (Drechsel/ Groneweg 2018: 2f.). Dans le voisinage de toutes

« Cette mine nous a rendus très pauvres dans ce village. Le périmètre de la mine constituait le grenier du village et aussi surtout le panier de la ménagère. Nous n'avons plus accès à tout ce que la nature nous avait donné. »

Femme au foyer de Perkoa

les mines étudiées, les personnes sont en générales insatisfaites du fait que les personnes non-locales sont avantagées pour trouver un emploi dans la mine.

Il est difficile de trouver d'autres opportunités de générer des revenus dans ces zones. En conséquence, quand la source principale de revenus – agriculture, élevage et orpaillage – est perdue et les mines n'offrent pas d'emploi formel, le chômage et la pauvreté, parfois même la faim, prédominent : autour de Bissa, où 67 % des personnes interrogées ont perdu leurs terres, le chômage et la pauvreté sont cités par 70 % des personnes, la même proportion déclare que la faim est très présente. 70 % considèrent le manque d'emplois locaux comme le déclencheur de conflits entre la direction des mines et les villageois-es.

Autour d'Essakane, 42 % des personnes interrogées déclarent que le chômage est un problème depuis l'installation de la mine, 25 % disent la même chose concernant la pauvreté. Certain-e-s résident-e-s parlent également de faim. Le manque d'emplois locaux dans la mine, le chômage général et les licenciements sont ainsi les raisons principales du conflit entre lamgold Essakane SA et la population environnante. 27 % des personnes interrogées font spécifiquement référence à la sous-traitance d'une nouvelle entreprise de sécurité qui ne vient pas de la région comme cause de conflit. Puisque la précédente entreprise de sécurité était locale, le changement a signifié que les personnes de la zone ont perdu leur emploi.

À Perkoa également, une grande partie des personnes interrogées considèrent le manque d'emplois comme un effet négatif de la mine, presque autant de personnes mentionnent la faim et la pauvreté. À Taparko, 45 % et Youga, 48 % critiquent le chômage comme un problème datant de l'installation de la mine. À Youga, 48 % pensent que le manque d'emplois a provoqué un conflit entre l'exploitant, Burkina Mining Company SA

(BMC), et les villageois-es. En 2013, il y a également eu des protestations après le licenciement illégal d'employé-e-s pour avoir manifesté pour de meilleures conditions de travail (Le Reporter 2013). Les problèmes liés aux conditions de travail et l'interdiction de l'organisation en syndicats ont provoqué à plusieurs reprises le mécontentement des employé-e-s de la mine de Youga.

Autour de Karma, plus de gens parlent d'appauvrissement (37 %) que de chômage (17 %), ce qui pourrait aussi s'expliquer par le fait que la mine était encore en construction quand l'enquête a été menée. Beaucoup des résident-e-s interrogé-e-s ont affirmé que le manque d'emplois, l'interdiction de l'orpaillage et la difficulté de survivre – en partie due à la perte des champs et des pâturages – contribuent aux conflits entre la compagnie minière et les populations environnantes.

« Avant de l'arrivée de la mine, nous vivions mieux, nous avions des animaux, nous étions riches. »

Paysan d'Essakane

Les femmes sont spécialement vulnérables

Même si les femmes sont sous-représentées dans l'enquête, des préoccupations spécifiques aux femmes sont soulevées dans chaque région. De manière répétée, le manque d'emplois pour les femmes est souligné comme un problème par les habitant-e-s autour de Bissa, ainsi qu'à Perkoa, Youga et Taparko. La perte des moyens de subsistance les affectent profondément, car elles sont souvent responsables de trouver de la nourriture pour leur famille. Les femmes participent aux travaux des champs et à l'élevage, mais également dans le commerce et l'orpaillage ou des services liés à ce dernier. De plus, ce sont principalement les femmes qui ramassent le bois pour le feu et les plantes comestibles. La dépossession des terres, l'interdiction de l'orpaillage et l'accès restreint aux terres communales limitent ainsi considérablement leurs activités quotidiennes. En particulier à Perkoa, le chômage des femmes est considéré comme un effet négatif des mines. Autour de la mine de Bissa,

mais pas seulement, les personnes interrogées soulignent l'absence de soutien pour les femmes qui rencontrent plus de difficultés que les hommes à entrer dans l'emploi formel. Bissa Gold SA propose en effet des formations destinées aux femmes en particulier, mais après, elles sont laissées sans aide et ne peuvent ainsi pas poursuivre les activités pour lesquelles elles ont été formées.

« Je vendais de la nourriture sur les sites d'or, mais avec l'arrivée de la mine, je l'ai abandonné et je ne fais rien maintenant. »

*Femme au foyer du village Imiougou
près de la mine Bissa-Bouly*

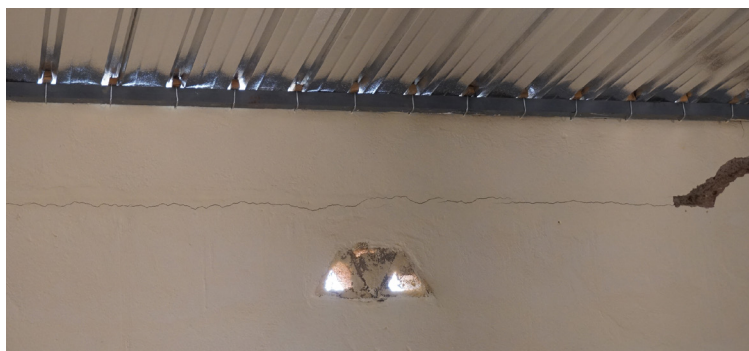
Réinstallation involontaire

Avec la construction de l'infrastructure minière, il arrive souvent que des ménages soient déplacés et réinstallés dans des villages nouvellement construits. Parmi les personnes interrogées, 6 % à Perkoa, 17 % autour de Bissa et 30 % près d'Essakane ont été réinstallées. Le procédé de réinstallation en général manque de transparence. Les informations sur les raisons, les personnes affectées, le moment et les conditions de la réinstallation ne sont pas données suffisamment à l'avance. Les résident-e-s se sentent menacé-e-s et forcé-e-s à quitter leur propriété. Il-elle-s n'ont que peu d'opportunité de prendre des décisions dans la planification du nouveau village ou de leur relocalisation en tant que telle. Dans un village affecté par l'extension de la mine de Karma, les habitant-e-s se sont plaints avoir été réinstallé-e-s dans une zone où il-elle-s avaient refusé de vivre, et ce, malgré le fait que les autorités traditionnelles avaient suggéré un emplacement alternatif pour la réinstallation, qui avait été accepté par la majorité des villageois.

Nouveau village de Bouly (Photo: Merle Groneweg, 2017)



Autour de Bouly, une extension de la mine de Bissa, les résident-e-s étaient mécontent-e-s de la qualité médiocre des maisons et de la petite taille des terrains. La manière dont les maisons sont construites et la zone attribuée à chaque famille ne permettent pas de nouvelles constructions quand les enfants sont devenus adultes – un fait considéré comme hautement problématique. De plus, dans les nouveaux villages, les résident-e-s vivent beaucoup plus proches les un-e-s des autres. Il-elle-s ont généralement de nouveaux-elles voisin-e-s, la



Fissures dans le mur d'une maison récemment construite pour la réinstallation des habitant-e-s dans le nouveau village de Bouly (Photo: Merle Groneweg, 2017)

structure de l'ancien village est perturbée, ce qui est particulièrement difficile pour les habitant-e-s âgé-e-s. Souvent, la réinstallation signifie aussi que les paysan-e-s doivent parcourir de plus longues distances pour aller travailler leurs champs. Les populations réinstallées de Perkoa, pour des raisons similaires, ont décidé de construire leur propre village, laissant vides les maisons construites par Nantou Mining Burkina Faso SA (Fitzgibbon 2017).

Augmentation de la pollution, maladies respiratoires et explosions qui font trembler la terre

Une autre préoccupation soulevée par plusieurs habitant-e-s interrogé-e-s concerne les problèmes liés aux explosions de dynamite pour accéder

au minerai contenant des roches, la pollution due aux produits toxiques ou à la poussière liée à l'augmentation du trafic sur les routes non goudronnées. A Taparko et autour de Bissa, des résident-e-s se sont plaint-e-s de ne pas avoir été réinstallé-e-s, car la proximité avec la mine les affecte à cet égard. 70 % des personnes interrogées aux alentours de Bissa, 24 % à Taparko et 17 % à Youga se sont plaintes de problèmes de santé, en particulier des maladies respiratoires qu'il-elles attribuent à l'augmentation de la poussière. Les problèmes de santé mettent en évidence le besoin pressant de soins de santé, particulièrement autour de Bissa. La poussière est considérée comme un effet négatif de la mine par 19 % des personnes interrogées autour de Bissa, ainsi que par 26 % des résident-e-s ayant pris part à l'enquête à Taparko et 23 % des villageois-es de Youga.



La poussière soulevée par des véhicules miniers sur la voie publique entre Bissa et Bouly (Photo: Merle Groneweg, 2017)

À Perkoa et près de Bissa, les résident-e-s se plaignent de la pollution due aux produits toxiques et aux déchets jetés près du village. Des bassins de retenue des résidus qui lèchent ou le déversement de produits chimiques contaminent les eaux souterraines. Lorsque l'installation de stockage de résidus d'Imgold Essakane SA a cédé en 2010, le bétail qui se trouvait dans les environs est mort, ce qui a contrarié les résident-e-s (Porgo/Gokyay 2017: 648). De plus, 29 % des participant-e-s à l'enquête

à Tarpako, mais aussi beaucoup autour de Bissa critiquent le bruit des explosions de dynamite. Cependant, il ne s'agit pas seulement du bruit qui dérange, certain-e-s habitant-e-s de Tarpako parlent de « tremblements de terre » pour décrire comment il-elle-s ressentent ces explosions. Selon une personne interrogée, un enfant a été blessé à Taparko par des bouts de roche propulsés dans l'air.

La mine comme menace pour les sites culturels

Avec la réaffectation des terres, les sites culturels tels que les tombes ou les sites religieux sur ces terres deviennent inaccessibles ou sont menacés par les opérations minières. Dans les zones rurales, les membres de la famille sont souvent enterrés dans la propriété familiale, la réinstallation implique donc le déplacement de la tombe, ce qui n'est pas conforme aux normes religieuses.

Autour de la mine de Karma, on considère les explosions à la dynamite comme une menace pour la mosquée, un symbole religieux et site de pèlerinage d'une énorme importance pour toute la région. Même si, dans les EIES, l'exploitant, Riverstone Karma SA, assure qu'aucun dommage ne sera fait à la mosquée, les habitant-e-s restent très sceptiques. Ainsi, ce ne sont pas seulement les explosions, mais aussi la mine elle-même qui est considérée comme une menace pour la mosquée. Au début de 2015, il y a eu des protestations s'étendant sur plusieurs jours, menant à la fermeture temporaire du chantier de construction, ainsi qu'en mai 2015, quand la construction a repris. Finalement, des représentant-e-s de la mine ont promis de ne pas endommager la mosquée et ont continué l'installation.

En 2018, Riverstone Karma SA a commencé d'agrandir la mine de Karma, ce qui implique de déplacer un cimetière, ce que de nombreux-euses habitant-e-s considèrent comme un nouvel outrage. Autour d'autres mines, également, on déplore la réinstallation de tombes. Quand la mine de Bissa a été étendue jusqu'à Bouly, les habitant-e-s se sont

opposé-e-s à la réinstallation de leur maison, en raison de la présence de tombes familiales sur leur propriété.



Contre toute attente des populations, la société minière a décidé de déplacer un cimetière au faveur de l'extension de la mine Karma (Photo: Hermann M. Konkobo, 2018)

Conflit et méfiance dans le village

Des divergences apparaissent entre les promoteur-riche-s et des critiques envers l'exploitation minière industrielle émergente parmi les habitant-e-s, aggravant les conflits déjà en cour avec l'exploitant. Certain-e-s villageois-es sont contre les manifestations, parce qu'il-elle-s craignent les répressions et ainsi se retournent contre ceux-elles qui manifestent. Entre temps, d'autres villageois-es sont vu-e-s comme des collaborateur-trice-s avec l'exploitant et pourraient par conséquent être attaqué-e-s par ceux-elles qui se sentent marginalisé-e-s. Spécialement autour de Bissa et Karma et à Taparko, les villageois-es se plaignent de ce genre de conflits depuis l'installation de la mine.

Les clivages sont également dus à d'autres problèmes : à Youga, les habitant-e-s ont l'impression que les taux de vol, travail du sexe et consommation de tabac augmentent. Un autre genre de rupture de la vie de village se manifeste en lien avec l'émigration, spécialement relevé à Taparko. La perte de confiance entre les villageois-es et le changement négatif du contexte social dans lequel il-elle-s ont vécu jusqu'à présent sont vécus comme très perturbant. En particulier à Taparko,

le souhait d'une plus grande solidarité entre les villageois-es est largement répandu.

La répression et la diffamation alimentent les conflits

Les habitant-e-s qui défendent leurs droits subissent la répression par les autorités d'état et des exploitants, de différentes manières. Les formes de répression comprennent les licenciements illégaux des personnes qui se syndicalisent, comme autour d'Essakane, à Youga et Taparko (Chouli 2012: 42f; Gouba/Bologo 2012; Le Reporter 2013). Les manifestations et les barrages routiers sont également contrés par la police ou le RSP au moyen de la violence physique et les manifestant-e-s sont arrêté-e-s arbitrairement. En particulier aux alentours de Karma et Bissa, ainsi qu'à Perkoa et Youga, les habitant-e-s rapportent que les manifestations ont été réprimées. Autour de Bissa et à Youga, il y a aussi des cas de poursuites acharnées par l'exploitant minier, en collaboration avec la police locale, de personnes qui continuent à pratiquer illégalement l'orpaillage. Par conséquent, la répression est généralement perçue comme un effet négatif de la mine.

Après les manifestations contre la construction de la mine de Karma en janvier 2015, « les populations ont ainsi fait l'objet de menaces, d'intimidations et d'humiliations diverses durant plusieurs jours » (MBDHP 2015: 49). Quand les habitant-e-s voulaient manifester pacifiquement contre cette pratique, la manifestation a été interdite par le maire. La marche a été violemment réprimée après que les personnes soient quand même descendues dans la rue.

Selon les habitant-e-s de Youga, l'approche répressive du gouvernement s'est durcie après qu'une partie de l'équipement de la mine de Karma a été incendié en janvier 2015. Depuis lors, les manifestant-e-s autour d'autres mines sont également diffamé-e-s comme étant de jeunes en colère voulant démolir l'équipement minier. Leurs revendications et le droit à la liberté d'expression deviennent ainsi illégitimes. La répression en soi est cause de frustration parmi la population, mais,

elle alimente également leur désir de changement. Les stratégies de diffamation des exploitants et du gouvernement, impliquant un manque de respect envers les personnes qui souffrent, contribuent à alimenter les conflits entre les populations et les exploitants.

Promesses non tenues par les exploitants miniers

Dans les environs de toutes les mines, les habitant·e·s interrogé·e·s se plaignent que les promesses ne sont pas tenues. Souvent, la direction des mines contre les impacts négatifs en promettant des infrastructures et des emplois pendant le processus de construction et plus tard dans la mine. On proclame une vague vision de « développement » pour le village, mais ces promesses ne se concrétisent pas pour la vaste majorité des populations interrogées. Les habitant·e·s soulignent le non-respect des plans concernant l'infrastructure, la compensation, les emplois locaux, ainsi que la piètre qualité de la construction. À Perkoa, 48 % des personnes interrogées désignent les promesses non tenues comme la principale source de conflits. Au cours de plusieurs manifestations et blocus de l'entrée de la mine en 2015, la population environnante a manifesté sa colère de ne pas bénéficier de la mine.

Dans l'ensemble, l'enquête montre que les mines ont un impact principalement négatif sur les moyens de subsistance ou la génération de revenus. Cependant, la réinstallation, les problèmes de santé, la menace des sites culturels, les conflits dans les villages, le traitement irrespectueux et la répression sont également considérés comme problématiques. Bien qu'il y ait des impacts positifs des mines, ils ne compensent pas les effets négatifs aux yeux des résident·e·s interrogé·e·s.

5.2 Impacts positifs perçus des mines

Les principaux avantages d'une nouvelle mine dans le voisinage sont liés à l'investissement dans l'infrastructure, écoles et centres de santé, ou d'autres pour l'interconnexion, comme les routes et l'électricité. Cependant, même si les populations reconnaissent l'impact positif de tels investissements, souvent, il·elle·s ne considèrent pas cela comme une amélioration de leurs conditions de vie. Cela peut s'expliquer par le fait que les populations sont affectées de manière plutôt négative

et que les quelques changements positifs ne font donc pas une grande différence. Par exemple bien qu'il y ait une nouvelle école, les parents ne peuvent pas payer les frais de scolarité suite à la perte de leurs moyens de subsistance.

Investissements dans les infrastructures pour l'éducation, les soins de santé, l'accès à l'eau

Les habitant·e·s autour des mines de Bissa, Essakane, Perkoa et Youga apprécient que les sociétés minières ont investi dans l'infrastructure pour l'éducation. Selon la population locale, Bissa Gold SA a construit une école primaire, y compris des logements pour les enseignants. Comme il n'y avait pas d'école avant, cela représente un grand changement. Même si 25 personnes interrogées mentionnent l'investissement comme un effet positif, seulement une personne pense qu'il contribue à l'amélioration de la situation générale. De même, à Essakane, 75 % des interviewé·e·s considèrent l'investissement de lamgold Essakane SA dans la construction d'une école primaire, d'un centre de formation et/ou d'une école secondaire comme une chose positive, mais personne ne le perçoit comme une amélioration des conditions de vie.

C'est aussi le cas à Perkoa, où la quasi-totalité des habitant·e·s interrogé·e·s apprécient la construction d'une école secondaire et 26 % l'ouverture d'un centre d'alphabétisation. Malgré cela, seulement 4 personnes ont mentionné cet investissement comme positif pour la situation générale. Tandis que l'ancienne propriétaire de la mine, la société suisse Glencore a doré sa propre image avec sa contribution au développement local en investissant dans l'éducation (ICIJ 2017), cela ne reflète pas nécessairement les besoins de la population.



Panneau indicateur de l'école primaire de Youga, sponsorisé par la compagnie minière turque MNG Gold (Photo: Sarah Kirst, 2017)

En parallèle, à Youga, 85 % des personnes apprécient l'école secondaire, 51 % sont contents de l'école primaire et 37 % pensent que l'école améliore leurs standards de vie. Il·elle·s expliquent qu'avant l'installation de la mine, les étudiant·e·s devaient soit aller à Zabré, la capitale du district, à 35 km de là, soit au Ghana voisin pour poursuivre leurs études.

Des raisons similaires sont citées par les habitant·e·s de Youga en ce qui concerne l'accès facilité aux services de santé. La majorité des interviewé·e·s considèrent la construction d'une maternité comme un effet positif et 25 % estiment qu'elle améliore les conditions de vie. À Perkoa, presque toutes les personnes considèrent l'investissement dans un centre de santé comme positif et plus de 64 % y voient également une contribution à l'amélioration de la situation globale. Au contraire, près d'Essakane, bien que 22 % estiment que la construction d'un centre de santé est positive, personne ne la reconnaît comme une amélioration.

Autour de Bissa et Essakane, un meilleur accès à l'eau potable est cité, et aux environs d'Essakane, comme de Karma, on souligne la construction d'un

« Tout est devenu difficile dans le village. Jusqu'à présent je n'ai pas encore payé la scolarité de mes enfants, ce qui ne m'arriverait pas avant. »

Ancien orpailleur à la mine de Karma

réservoir. À Youga, la construction de puits est considérée comme un effet positif de la mine et certain·e·s estiment que les puits accroissent leurs conditions de vie. Spécialement à Perkoa, le meilleur accès à l'eau potable est connoté positivement, mais peu y voient une amélioration de leur niveau de vie.

Routes, électricité, ponts et plus encore

Les investissements dans l'infrastructure d'interconnexion y incluent la construction de routes, de points, de logements, de centres communautaires et l'électrification qui permettent le commerce ou la communication. Autour de la mine d'Essakane, la construction de routes et l'électricité sont reconnues. Les riverain·e·s de la mine de Perkoa mettent plutôt l'accent sur les ponts comme investissement utile. À Youga, l'électricité est aussi un problème : les villageois·es soulignent que seule la route principale a été électrifiée alors que le village reste dans l'obscurité. Les investissements

dans le logement sont également mentionnés comme une répercussion positive par les personnes interrogées autour de Bissa (11 %) et Essakane (31 %). Les populations



Puit hors-service dans le nouveau village de Bouly
(Photo: Merle Groneweg, 2017)

aux alentours de la mine de Bissa et dans une plus grande proportion à Perkoa font ressortir la construction d'un centre communautaire.

Autres effets positifs : de l'emploi pour certain-e-s jusqu'à la notoriété du village

Certains effets positifs qui ne sont pas en lien avec l'infrastructure sont la création d'emplois, du moins pour certaines personnes, ainsi que le soutien apporté par l'exploitant et une certaine notoriété pour le village. 26 % des personnes interrogées de Perkoa déclarent que des emplois ont été créés dans la mine pour quelques jeunes gens locaux, même s'il-elle-s sont mal rémunéré-e-s et seulement temporaires. Autour de la mine Essakane, certain-e-s soulignent le soutien des pêcheurs par l'exploitant. Les habitant-e-s de Bissa mentionnent la formation des femmes, tandis qu'à Taparko, certain-e-s résident-e-s sont satisfait-e-s d'une nouvelle image du village ainsi que d'une meilleure publicité grâce à la mine. De plus, il est perçu positivement que le village s'agrandit depuis l'installation de la mine et que le village change.

Pas de réelle amélioration malgré les réalisations

Bien que les exploitants, à des degrés divers, investissent dans l'infrastructure, la majorité des personnes ayant pris part à l'enquête ne perçoivent

pas cela comme une amélioration de leurs conditions de vie. Les personnes interrogées soulignent de manière répétée que ce qui a été fait n'est pas suffisant ou que l'investissement n'a pas eu d'impact positif sur leur situation de vie. Particulièrement près de Bissa, Essakane et Karma, ainsi qu'à Taparko, les participant-e-s de l'enquête affirment que la situation est soit aussi mauvaise qu'elle l'était avant ou même pire. Les populations autour de Bissa et Karma sont particulièrement mécontentes. Près de la moitié des personnes interrogées autour de Bissa ne voient aucun impact positif et presque tou-te-s les habitant-e-s questionné-e-s près de Karma disent que la mine ne leur a apporté aucun avantage.

5.3 Exigences à l'égard de la direction des mines et du gouvernement

En général, les populations souhaitent pouvoir bénéficier de la mine. Au lieu de subir les impacts négatifs de la mine industrielle, les habitant-e-s veulent que les exploitants ou le gouvernement leur donnent quelque chose en retour. La demande d'avoir des avantages est posée concrètement en termes d'amélioration des conditions de vie et de la construction d'infrastructure, ou plus généralement, en terme de recettes fiscales plus élevées. En raison du moment où l'enquête a été menée, où le nouveau code minier n'avait pas encore été mis en œuvre mais largement débattu, à Youga, les habitant-e-s exigent un nouveau code minier duquel il-elle-s peuvent tirer plus d'avantages. Les habitant-e-s de toutes les zones veulent en outre être traité-e-s avec plus de respect et en appellent au gouvernement d'initier un changement de comportement chez les exploitants.

Les populations affectées utilisent différentes méthodes pour s'adresser aux acteurs respectifs qu'elles considèrent comme responsables : des

lettres, réunions et pétitions, conférences de presse, manifestations, marches et barrages routiers, ainsi que les sit-in ne sont que quelques-unes parmi l'éventail de méthodes très diversifiées par lesquelles les résident-e-s font valoir leurs droits. Par exemple, après avoir fait appel sans succès aux membres du gouvernement, les villageois-es de Taparko ont protesté en bloquant l'entrée et la sortie de la mine pendant plusieurs jours en 2016, exigeant de meilleures conditions de travail et de vie ainsi que la démission de certains cadres, l'arrêt des explosions, plus d'emplois locaux et la réalisation des infrastructures de santé, d'éducation et de connexion (Somé 2016).

Les exigences concernant les conditions de vie et l'infrastructure sont plutôt dirigées vers les exploitants miniers respectifs que vers les institutions gouvernementales. Ceci est aussi lié au fait que les institutions publiques sont sous-représentées dans les zones rurales. Cela pourrait être une conséquence de l'utilisation par les exploitants miniers de la rhétorique de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), impliquant la construction d'écoles ou d'autres infrastructures comme moyen d'apaiser la population.

Les options de subsistance : de l'emploi formel à la compensation et nouveaux moyens de générer du revenu

L'emploi local dans la mine, principalement pour les jeunes et les femmes est la principale exigence mise en avant. Autour de Bissa, presque toutes les personnes interrogées, aux environs d'Essakane, 59 %, près de Karma, 54 %, à Youga, 55 %, à Perkoa, 42 % et à Taparko, 17 % présentent cette demande. Les riverain-e-s d'Essakane ont manifesté à plusieurs reprises pour plus d'emplois locaux, parfois en bloquant la route menant à l'entrée de la mine. Cela s'est également passé à Bissa, par exemple, où en avril 2016, des femmes ont bloqué

la route de la mine pour revendiquer des emplois pour la population locale (Radio Oméga 2016). Ici, 89 % des personnes interrogées demandent des emplois pour les femmes. Autour d'autres mines également, la question de l'emploi pour les femmes est soulevée. Des employé-e-s de différentes mines, ont manifesté ou grévé pour le paiement des heures supplémentaires, pour un changement du rythme de travail, des jours chômés ou encore contre les licenciements illégaux.

Les habitant-e-s à proximité des sites miniers ne souhaitent pas seulement améliorer leur situation en étant employé-e-s de manière formelle dans la mine, mais aussi, en changeant directement d'options pour générer du revenu. Ainsi, les riverain-e-s questionné-e-s d'Essakane, Bissa, Karma et Youga, veulent que l'exploitant leur attribue un site pour l'orpaillage. L'absence de réaction de la compagnie Bissa Gold SA a mené des jeunes à chercher de l'or artisanalement en guise de protestation en juillet 2016.

Une autre requête est l'autonomisation des femmes, par exemple, à travers un centre social ou la formation professionnelle. À Youga et Perkoa, les habitant-e-s ont insisté sur l'amélioration de la situation pour les femmes. Près de Bissa, Essakane et à Perkoa, les populations souhaitent des fonds ou des crédits pour financer des projets ou des petites entreprises, en particulier pour les femmes.

24 % des personnes interviewées autour de Bissa demande au moins une forme de soutien ou d'aide pour les paysan-e-s. Plus concrètement, à Youga et Taparko et aux environs d'Essakane, on souhaite un réservoir d'eau. Les réservoirs sont utilisés pour l'irrigation, pour nourrir les animaux et améliorent ainsi directement la situation des paysan-e-s et des éleveur-euse-s.

La demande d'indemnisation pour les champs est particulièrement présente à Youga et dans les environs de Bissa. Au moment de l'enquête, les cinq ans de payment de compensation ont terminé, alors la requête de renouvellement de

« Si l'état n'autorise pas l'orpaillage, on va faire comment ? »

Ancien orpailleur à la mine de Youga

la compensation financière a été spécifiquement importante. Sur d'autres sites miniers aussi, on exprime des souhaits pour une juste indemnisation et pour des terres fertiles au lieu d'un gain financier. 38 % des personnes interrogées à Perkoa demandent une compensation juste et effective.

Une meilleure infrastructure : l'éducation, les soins de santé, le logement, l'eau, les routes et l'électricité

Les communautés affectées font valoir avec force leurs revendications auprès du gouvernement et des exploitants miniers pour ce qui est des investissements dans diverses infrastructures, notamment la construction de routes et de logements, l'électrification ainsi que l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'eau.

37 % des habitant-e-s autour de Bissa, 34 % à Youga et 28 % à Perkoa, mais aussi des riverain-e-s d'autres mines demandent aux exploitants de mine et/ou au gouvernement d'investir dans l'éducation, spécialement dans des centres de formation. À Perkoa et Youga, aussi bien que près de Bissa, il y a un fort souhait de formation, en particulier pour les femmes. L'éducation est considérée comme une valeur en soi, mais les personnes espèrent aussi que cela augmente les chances d'avoir un emploi à la

mine ou de trouver d'autres moyens de générer du revenu.

L'augmentation des investissements dans les soins de santé est une autre revendication importante. 43 % des participant-e-s à l'enquête de Bissa exigent de meilleures possibilités de traitement, principalement suite à une augmentation des cas de maladie respiratoire. Mais aussi près de Karma, à Perkoa, Taparko et Youga, les villageois-es demandent la construction de cliniques. lamgold Essakane SA avait investi dans un centre de soins de santé de base (Centre de Santé de Promotion Sociale, CSPS), mais les résident-e-s voient encore la nécessité d'investir d'avantage.

La population de Youga demande de l'infrastructure en général, ce qui pourrait être dû à sa situation de région reculée. L'électricité est spécialement importante pour les participant-e-s à l'enquête. L'exploitant a électrifié uniquement la route principale laissant le village dans l'obscurité. On exige également des routes et un marché, car le village peut être coupé du monde pendant la saison des pluies. Apparemment les vols ont augmenté, les populations adressent au gouvernement leur demandes pour plus de sécurité, y compris la requête d'un poste de police dans le village.

Les personnes interrogées formulent aussi la

Vue depuis le village non-électrifié de Youga, sur les poteaux électriques menant à la mine de Youga (Photo: Sarah Kirst, 2017)



demande d'accès à l'eau, en particulier près de Bissa. Les sources qu'il-elle-s utilisent pour accéder à l'eau sont parfois sur la concession minière. De nouvelles sources doivent être proposées par l'exploitant. Le souhait d'une meilleure accessibilité qu'auparavant est lié à la promesse de moderniser l'ensemble de la zone avec l'installation de la mine.

Des nombreuses revendications sont formulées de manière assez large, comme par exemple, le souhait que l'exploitant et/ou le gouvernement contribuent au bien général de la société, des jeunes, du village ou encore au développement local et à l'amélioration des conditions de vie ainsi qu'à pouvoir profiter de la mine.

Traitement respectueux de la part de l'exploitant

Les demandes se concrétisent quand il s'agit de la manière dont la population souhaite être traitée par l'exploitant. Dans toutes les régions étudiées, la population veut une communication respectueuse et honnête avec la direction des mines. Les promesses devraient être tenues et l'exploitant devrait donner une contrepartie à la population, vu qu'il reçoit des ressources en échange.

Les habitant-e-s questionné-e-s souhaitent que l'exploitant tienne ses promesses, en particulier à Perkoa (52 %) et près de Bissa (37 %). À Perkoa, une raison pourrait être les mauvaises expériences vécues avec la Fondation Nantou. Les rencontres répétées avec l'opérateur Bissa Gold SA ont conduit à la désillusion. En effet, les riverain-e-s de la mine de Bissa ont l'impression que les promesses ne sont faites que pour calmer les gens et qu'aucun changement réel n'a été réalisé. Ainsi, les participant-e-s à l'enquête demandent aussi au gouvernement de garantir que l'exploitant tienne les promesses qui ont été faites.

Les populations interrogées mettent majoritairement en avant un souhait d'amélioration des conditions matérielles. Cependant, dans

leur quête de ces droits, les gens subissent un traitement irrespectueux, un manque de transparence et d'information. Cela les pousse à exiger du respect de la part de l'exploitant minier et des responsables du gouvernement, ainsi que la volonté d'écouter les personnes affectées par les

mines. Les habitant-e-s veulent que la direction de la mine soit consciente des conditions de vie et comprenne les besoins des villageois-es. Plus explicitement, les personnes interrogées demandent un traitement respectueux à

titre d'égaux, ainsi qu'une communication ouverte et honnête. Près de Karma, à Youga et Perkoa, on souligne en particulier le souhait que la direction agisse d'une manière pacifiante et harmonieuse – au lieu de menacer. Dans l'ensemble, ces déclarations montrent à quel point les riverain-e-s des mines se sentent peu respecté-e-s par l'exploitant et combien le désir de dignité est grand.

Contrôle de l'exploitant minier

Dans ce contexte, les villageois-es, autour de toutes les mines, demandent au gouvernement de contrôler les exploitants et de protéger les habitant-e-s. Il-elle-s veulent également prendre part aux structures de prise de décision et demandent une meilleure accessibilité des institutions publiques.

En particulier à Perkoa, Taparko et Youga, les personnes interrogées veulent que le gouvernement joue le rôle de médiateur entre les habitant-e-s et la gestion des mines. Le gouvernement devrait garantir que les problèmes de la communauté soient résolus en faveur de la population. Ceci implique d'éviter la répression des mouvements de protestation, d'écouter les problèmes auxquels font face les personnes vivant près des mines. Les habitant-e-s autour de Bissa en particulier soulignent que cette répression ne contribue aucunement à trouver des solutions. Cela pourrait être également la raison pour laquelle à

« Je demande au gouvernement et à la mine de ne pas tourner le dos pendant que nous souffrons. »

*Femme au foyer du village Imiougou
près de la mine Bissa-Bouly*

Taparko, les personnes interrogées déclarent que le gouvernement est la source de tous les problèmes actuels. Les villageois-es veulent être pris-e-s au sérieux, être compris-e-s et soutenu-e-s dans leurs besoins.

La requête pour une plus grande accessibilité des institutions gouvernementales – physiquement et structurellement – est en lien avec ce souhait. Pour les riverain-e-s de certaines mines comme Youga, la mairie la plus proche se trouve à Zabré à 35 km de distance et elle est difficilement accessible faute de transports publics. Certain-e-s participant-e-s à l'enquête réclament ainsi la construction d'une mairie dans le voisinage. Les décisions touchant au secteur minier les plus importantes sont prises à un niveau national, duquel les populations locales se sentent exclues. Donc obtenir l'accès aux structures de prise de décision est une autre requête.

Les demandes adressées au gouvernement et aux exploitants miniers englobent généralement un certain type d'avantages tirés des mines installées, principalement en terme d'amélioration des conditions de vie et d'infrastructures physiques pour l'éducation, la santé et les besoins fondamentaux. Bien sûr, suite à la perte de sources de revenus et des avantages déclarés de la présence d'une nouvelle mine dans la région, la demande d'emplois formels de la part de la population locale, aussi pour les femmes, est particulièrement importante. Les personnes interrogées souhaitent que le gouvernement exerce un contrôle sur les exploitants et protège les populations affectées. De plus, il-elle-s veulent être entendu-e-s et faire partie du processus de prise de décision sur une base égalitaire.

6 CONCLUSION

Au cour des onze dernières années, 14 mines industrielles ont ouvert au Burkina Faso, deux sont déjà fermées, une est en maintenance, trois de plus sont en construction et beaucoup de permis d'exploitation ont été accordés (voir page 7). L'analyse présentée dans ce rapport ne laisse aucun doute sur les difficultés que les riverain-e-s des mines vivent.

La perte des moyens de subsistance en terme de terres agricoles, de pâturage, et de sites d'orpaillage ou d'autres ressources naturelles utilisées pour les soins ou la nourriture, et parfois aussi l'accès à l'eau constituent une menace pour la vie des personnes résidant dans les villages à proximité des mines. Les problèmes de santé, la menace des sites culturels, tels que les mosquées ou les cimetières et les conflits entre les villageois-es représentent d'autres impacts négatifs. Les promesses faites par le gouvernement et la direction des mines de développer les régions, c'est-à-dire de créer des emplois et d'autres activités générant des revenus, d'offrir un accès à l'éducation, aux soins de santé et des infrastructures d'interconnexion ne sont pas tenues. Les habitant-e-s ne voient ainsi pas d'amélioration de leurs conditions de vie avec l'arrivée d'une nouvelle mine, mais plutôt le contraire : leur vie quotidienne devient plus difficile, beaucoup d'entre eux-elles font l'expérience d'une pauvreté persistante ou qui n'existait pas auparavant.

Les habitant-e-s ont l'impression que les sociétés de mines leur prennent sans leur rendre. Les personnes adressent des requêtes pour des emplois directs, des infrastructures de santé, d'éducation, de routes, de sites miniers artisanaux, de micro-crédits et de formation à la direction des mines comme aux autorités locales et nationales, qui souvent ne sont pas entendues. En revanche, quand il-elle-s défendent leurs droits, il-elle-s sont souvent confronté-e-s à la répression, ce qui leur

donne l'impression que l'État qui devrait protéger ses citoyen-ne-s se range du côté des entreprises. De moins en moins de personnes voient la nécessité de rester ouvert au dialogue, en raison de l'impression dominante que ce n'est pas à eux-elles de coopérer ou de commencer une initiative d'apaisement, parce qu'il-elle-s n'ont rien fait de mal en manifestant.

Bien qu'aux échelons inférieurs, les représentant-e-s du gouvernement appuient parfois les revendications des populations, au niveau national, il-elle-s ne les écoutent pas. Beaucoup de gens ont l'impression que les directions des mines et le gouvernement (national) sont de mèche. Cela donne l'impression que les résident-e-s ne peuvent rien faire : l'opérateur et le gouvernement semblent être trop puissants.

Les communautés continuent pourtant à s'organiser et revendiquer leurs droits. Protester à travers des manifestations ou des barrages de routes est un moyen d'exiger avec insistance ce que l'on demande d'abord dans une lettre ou une réunion et qui reste sans réponse. Les communautés locales sont partiellement en réseau avec les organisations de la société civile. C'est grâce aux efforts inlassables de ces organisations que le nouveau code minier a été voté en 2015, mettant l'accent sur l'augmentation des recettes de l'État et le développement local (Engels 2018: 4).

Cette nouvelle législation, qui est encore en cours de mise en œuvre, n'entraînera cependant pas de changement substantiel de la politique minière et de ses impacts (Hubert 2018). Néanmoins, le nouveau Fonds minier pour le développement local (FMDL), qui vient d'être créé, fournira aux communautés touchées par l'exploitation minière plus de fonds publics permettant d'investir dans les soins de santé, l'éducation, les routes, l'électricité et autres domaines similaires.

Cependant, même si cela contribue à une amélioration de la situation des zones rurales, souvent négligées, la question de savoir dans quelle direction le Burkina Faso va se diriger concernant ses stratégies générales de développement national reste ouverte. Une mine d'or a une espérance de vie de dix ans en général. Comme les terres ne seront pas cultivables après la fermeture des mines, les immenses fosses à ciel ouvert seront simplement recouvertes et laissées à la régénération. De plus, la dépendance à l'égard du secteur extractive - et donc des cours mondiaux des matières premières - est risquée et le prix à payer en termes d'impact social et écologique reste élevé.

SUR LES AUTEURS

Franza Drechsel

Franza Drechsel est chercheuse prédoctorale dans le group de recherche junior GLOCON, responsable pour la coordination scientifique. Dans ses recherches, elle focalise sur des conflits liés aux mines d'or au Burkina Faso ainsi que les relations état-société et la post-colonie en Afrique.

Bettina Engels

Bettina Engels est professeur d'études de conflit et d'études africaines à l'Institut de Sciences Politiques Otto Suhr, Freie Universität Berlin, Allemagne. Avec Kristina Dietz, elle dirige le groupe de recherche GLOCON. Ses recherches se focalisent sur les conflits sur la terre et les mines, la transformation politico-économique au milieu rurale, et les relations de classes.

Mirka Schäfer

Mirka Schäfer est étudiante assistante dans le groupe de recherche junior GLOCON. Elle poursuit actuellement des études en sociologie et sciences politiques (MA) à l'Université Humboldt de Berlin avec un focus sur les inégalités sociales ainsi que les théories postcoloniales et féministes.

RÉFÉRENCES

- AN (2016): Rapport Général de la commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières, Septembre 2016. Ouagadougou: Assemblée Nationale du Burkina Faso, IVe République, 7^{ème} législature.
- Bako, Pascal Y. (25 Janvier 2013): Inauguration de la mine de zinc de Perkoa: le début de la diversification minière au Burkina Faso, en ligne: <http://news.aouaga.com/h/4951.html>, dernier accès le 11 Décembre 2018.
- Baro, Hamadi (9 Novembre 2011): Rogne sur les sites miniers: ORCADE tire la sonnette d'alarme, dans: Le Faso, en ligne: <http://lefaso.net/spip.php?article44795>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Barry, Issa K. (28 Octobre 2010): Sociétés minières: Nantou Mining redémarre de fort belle manière, dans: Le Faso, en ligne: <http://lefaso.net/spip.php?article39171>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Chouli, Lila (2012): « Enough is Enough! » Burkina Faso 2011. Popular Protests, Military Mutinies and Workers Struggles, ROAPE, en ligne: <http://roape.net/site/wp-content/uploads/2016/04/burkinafasopamphlet.pdf>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Chouli, Lila (2014): Le boom minier au Burkina Faso: Témoignages de victimes de l'exploitation minière. Paris: Fondation Gabriel Péri.
- Décret No. 2017-0024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds minier de développement local.
- Décret No. 2017-0035/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MCIA/MATDSI/MJFIP/MFPTPS/MEECVV portant adoption d'un modèle-type de convention minière.
- DGCM (2018): Cadastre Minier. Ouagadougou: Ministère des Mines et des Carrières du Burkina Faso, Direction de la Géologie et du Cadastre Minier (DGCM).
- DGMGC (2017): La production minière. Ouagadougou: Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières (DGMGC).
- Dorin, Alban (31 Octobre 2017): Mining - Burkina Faso, dans: The Mining Law Review, 6, en ligne: <https://thelawreviews.co.uk/chapter/1149529/mining-burkina-faso>, dernier accès le 22 Septembre 2018.
- Drechsel, Franza/Groneweg, Merle (2018): Les mines nous appauvrissent. Impact de l'extraction aurifère industrielle au Burkina Faso et réponses de la société civile, dans: Ressources Naturelles, 3, en ligne: http://www.rosalux.sn/wp-content/uploads/2017/10/RN_03_2018.pdf, dernier accès le 26 Octobre 2018.
- Engels, Bettina (2018): Nothing will be as before: Shifting political opportunity structures in protests against gold mining in Burkina Faso, dans: The Extractive Industries and Society, 5(2), 354-362.
- Environmental Justice Atlas (2017): Attempting Social Responsibility at lamgold's mine, Burkina Faso, en ligne: <https://ejatlas.org/conflict/gold-and-water-rush-in-burkina-faso-essakane-mine>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Fitzgibbon, Will (8 Novembre 2017): Development Dreams Stand Still while Mining Money Moves Offshore. International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ), en ligne: <https://www.icij.org/investigations/paradise-papers/development-dreams-stand-still-mining-money-moves-offshore/>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Gouba Sandrine/Bologo, Alizèta (20 Août 2012): Société des Mines de Taparko: Un licenciement de travailleurs jugé « arbitraire », dans: Le Faso, en ligne: <http://lefaso.net/spip.php?article49695>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Guéniat, Marc/White, Natasha (2015): Golden Racket. The True Source of Switzerland's Togolese Gold. A Berne Declaration Investigation. Lausanne/Zürich: Berne Declaration.
- Gueye, Djibril (2001): Small-Scale Mining in Burkina Faso. London: IIED.
- Harris, Esther/Miller, John (2015): Company Geodata: Growing African National Archives via Transfer of Corporate Geoscience Data. IM4DC Action Research Report. Perth: The University of Western Australia, Centre for Exploration Targeting.
- Hubert, Nicolas (2018): La nouvelle législation minière burkinabée: quels risques en matière de développement durable?, dans: Revue canadienne d'études du développement, 1-15.
- Iamgold (2017): Essakane Gold Mine, Burkina Faso. Overview, en ligne: <http://www.iamgold.com/English/operations/operating-mines/essakane-gold-mine-burkina-faso/default.aspx>, dernier accès le 21 Août 2018.
- International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ) (8 Octobre 2017): Statement. Glencore responds to ICIJ's questions on Burkina Faso, en ligne: <https://www.icij.org/investigations/paradisepapers/glencorerespends-icijs-questions-burkina-faso/>, dernier accès le 21 Août 2018.
- International Finance Corporation (IFC) (2012): Performance Standard 5. Land Acquisition and Involuntary Resettlement, en ligne: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/3d82c70049a79073b82cfaa8c6a8312a/P55_English_2012.pdf?MOD=AJPERES, dernier accès le 21 Août 2018.
- Isabel, Denis (2018): Expérience du Développement minier durable au Burkina: cas de la mine d'Essakane. Présentation pour le 40^e anniversaire du BUMIGEB, May 2018, Ouagadougou.
- J.B. (20 Août 2018): Fiscalité minière favorable: Une dizaine de milliards de FCFA de manque à gagner en 6 ans, dans: L'Economiste du Faso, en ligne: <https://www.leconomistedufaso.bf/2018/08/27/fiscalite-mini-ere-favorable-une-dizaine-de-milliards-de-fcfa-de-manque-a-gagner-en-6-ans/>, dernier accès le 20 Septembre 2018.
- Kaboré, Elie (28 Mars 2016): Paiement des taxes superficielles: La répartition par commune, dans: L'Economiste du Faso, 150, en ligne: <https://www.leconomistedufaso.bf/2016/03/28/paiement-des-taxes-superficielles-larepartition-par-commune>, dernier accès le 26 Octobre 2018.

- Kaboré, Elie (13 Février 2017): Fonds minier de développement local: Toutes les collectivités territoriales en bénéficieront, dans: L'Économiste du Faso, 193, en ligne: <https://www.leconomistedufaso.bf/2017/02/20/fonds-minier-de-developpement-local-toutes-collectivites-territoriales-beneficieront/>, dernier accès le 26 Octobre 2018.
- Kaboré, Elie (30 Septembre 2018): Mine en 2017: Une valeur budgétaire de plus de 226 milliards de FCFA, dans: L'Économiste du Faso, 249, en ligne: <https://www.leconomistedufaso.bf/2018/04/30/mine-en-2017-une-valeur-budgetaire-de-plus-de-226-milliards-de-fcfa/>, dernier accès le 26 Octobre 2018.
- KPMG (2018): Corporate tax rates tables, en ligne: <https://home.kpmg.com/xx/en/home/services/tax/tax-tools-and-resources/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html>, dernier accès le 26 Octobre 2018.
- La Banque Mondiale (2018): Population urbaine. Burkina Faso, en ligne: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=BF>, dernier accès 11 Décembre 2018.
- Le Reporter (26 Juin 2013): Mine d'or de Youga. Des licenciements en cascades, dans: Le Reporter, en ligne: <http://www.burkinapmepmi.com/spip.php?article16957>, dernier accès le 11 Décembre 2018.
- Lewis, Barbara/Onstad, Eric (14 Mars 2017): Glencore tightens grip on zinc through deal with Canada's Trevali. Reuters, en ligne: <https://www.reuters.com/article/us-glencore-trevali-zinc/glencore-tightens-grip-on-zinc-through-deal-with-canadas-trevali-idUSKBN16L1J2>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Loi No. 036-2015/CNT portant code minier au Burkina Faso. Ouagadougou: Le Conseil National de la Transition du Burkina Faso, 26 Juin 2015.
- Luning, Sabine (2008): Liberalisation of the Gold Mining Sector in Burkina Faso, dans: Review of African Political Economy, 35(117), 387-401.
- MEF (2017): Exploitation minière au Burkina Faso: 9,5 tonnes d'or et 232,2 milliards de F CFA générés en 2016. Ouagadougou: Ministère de l'Économie et des Finances du Burkina Faso.
- Mégret, Quentin (2008): L'or 'mort ou vif': l'orpaillage en pays lobi Burkinabé, dans: Cros, Michèle/Bonhomme, Julien (éds.): Déjouer la mort en Afrique: or, orphelins, fantômes, trophées et fétiches. Paris: L'Harmattan, 15-41.
- Metals Focus (2017): Metals Focus Gold Report 2017, London.
- MME (2014): Guide de l'investisseur minier du Burkina Faso, Ouagadougou: Ministère des Mines et de l'Énergie du Burkina Faso, July 2014.
- Moore Stephens (2017): Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE Burkina Faso). Rapport 2015: Moore Stephens LLP.
- Moore Stephens (2018): Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE Burkina Faso). Rapport 2016: Moore Stephens LLP.
- Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) (2015): Droits Humains au Burkina Faso. Rapport 2015, en ligne: <http://www.mining-conflicts-burkina.net/pdf/MBDHP%202015.pdf>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Nabolé, Ignace Ismaël (17 Avril 2018): Burkina: L'or a rapporté 226 milliards de Franc CFA en 2017, dans: burkina24.com, en ligne: <https://burkina24.com/2018/04/17/burkina-lor-a-rapporte-226-milliards-de-f-cfa-en-2017/>, dernier accès le 22 Septembre 2018.
- Nikiema, Yann (15 Janvier 2015): Mines: Des installations et des gros engins de la société True Gold incendiés par les populations, dans: Le Faso, en ligne: <http://lefaso.net/spip.php?article62789>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Nikema, Yann (21 Février 2018): Mine de Karma: Plus de 2 milliards CFA d'investissements pour la relocalisation des populations de Boulounga, in: Le Faso, en ligne: <http://nord.lefaso.net/spip.php?article214&rubrique1>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Nordgold (2015): Integrated Report, en ligne: http://www.nordgold.com/upload/iblock/a6d/Nordgold_2015_IR_M.pdf, dernier accès le 21 Août 2018.
- Nordgold (2016): Burkina Faso – Bissa Gold Septembre 2016, power point presentation, Ouagadougou.
- Nordgold (2017): Nordgold completes the Tagarsi resettlement programme in Burkina Faso, en ligne: <http://nordgold.com/investors-and-media/news/nordgold-completes-the-tangarsi-resettlement-programme-in-burkina-faso/>, dernier accès le 21 Août 2018.
- OCDE (2018): L'or à la croisée des chemins: Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Paris: L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).
- Pain pour le prochain/Action de Carême (2016): Le profit plus important que les droits humains? L'extraction de l'or au Burkina Faso et la responsabilité de la Suisse. Lucerne, en ligne: https://voir-et-agir.ch/content/uploads/2016/02/160215_Etude_Or_Burkina-Faso.pdf, dernier accès le 11 Décembre 2018.
- Porgo, Mahamady/Gokyay, Orhan (2017): Environmental Impacts of Gold Mining in Essakane Site of Burkina Faso, dans: Human and Ecological Risk Assessment. An International Journal, 23(3), 641-654.
- Radio Oméga (19 Avril 2016): Kongoussi. Les femmes de Imiougou bloquent l'accès du site Bissa Gold, en ligne: <http://netafrique.net/kongoussiles-femmes-de-imougou-bloquent-lacces-du-site-de-bissa-gold/>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Sawadogo, Kossiwavi A. Ayassou/Córdova Montes, R. Denisse (2015): Women's Perspectives on the Impact of Mining on the Right to Food. The Human Right to Adequate Food and Nutrition of Women and Children of Communities Affected by Mining and Displacement in Essakane, Burkina Faso, en ligne: http://www.fian.org/fileadmin/media/publications_2015/FIAN_Essakane_270315_Ansicht.pdf, dernier accès le 21 Août 2018.
- Somé, Timothée (5 Avril 2016): Le torchon brûle entre SOMITA, certains employés et des riverains, dans: Sidwaya, en ligne: <http://www.sidwaya.bf/m-10844-le-torchon-brule-entre-somita-certains-employes-et-des-riverains.html>, dernier accès le 23 Septembre 2018.

- True Gold (17 Décembre 2013): True Gold Announces Positive Feasibility Study for Karma Project, en ligne: <http://www.marketwired.com/press-release/true-gold-announces-positive-feasibility-study-for-karma-project-tsx-venture-tgm-1862968.htm>, dernier accès le 21 Août 2018.
- Tschakert, Petra/Singha, Kamini (2007): Contaminated identities. Mercury and marginalization in Ghana's artisanal mining sector, dans: *Geoforum*, 38, 1304-1321.
- Web Map (2018): Mining Conflicts in Burkina Faso. Web Map, <http://mining-conflicts-burkina.net/>, dernier accès le 11 Décembre 2018.
- Werthmann, Katja (2007): Gold Mining and Jula Influence in Precolonial Southern Burkina Faso, dans: *The Journal of African History*, 48(3), 395-414.
- Werthmann, Katja (2010): « Following the Hills »: Gold Mining Camps as Heterotopias, dans: Freitag, Ulrike/Oppen, Achim von (eds.): *Translocality. The Study of Globalising Processes from a Southern Perspective*, Leiden/Boston: Brill, 111-132.
- Werthmann, Katja (2017): The drawbacks of privatization: Artisanal gold mining in Burkina Faso 1986–2016, dans: *Resources Policy*, 52, 418-426.
- Zongo, Moussa (18 Août 2007): Mine de Perkoa: La manne du zinc divise les fils du Sanguié, dans: *Le Faso*, en ligne: <http://lefaso.net/spip.php?article22883>, dernier accès le 21 Août 2018.

GEFÖRDERT VOM



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung

Freie Universität



Berlin